

Rapport Financier 2015 >



 **CRÉDIT AGRICOLE
NORD EST**

La Banque de votre Territoire

Sommaire

4 **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

31 **L'ESSENTIEL DU NORD EST EN CHIFFRES**

32 **COMPTES INDIVIDUELS**



- 32 – Bilan individuel au 31 décembre 2015
- 33 – Compte de résultat individuel au 31 décembre 2015
- 34 – Annexes aux comptes individuels
- 68 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

69 **COMPTES CONSOLIDES**



- 69 – Cadre général
- 71 – Etats financiers consolidés
- 77 – Notes annexes aux états financiers
- 162 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

163 **RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE**

223 **PROJET DE RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2016**



- 223 – Partie ordinaire
- 225 – Partie extraordinaire

226 **LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

227 **Liste des caisses locales affiliées et des présidents (AISNE, ARDENNES, MARNE)**

230 **L'EQUIPE DE DIRECTION**

POINT DE CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I - L'ÉCONOMIE MONDIALE

Moyennes annuelles (%)	Croissance du PIB réel			
	2014	2015	2016	2017
Monde	3.4	3.0	3.1	3.2
Pays développés	1.7	1.8	1.9	1.7
Etats-Unis	2.4	2.4	2.2	1.8
Royaume-Uni	3.0	2.4	2.2	2.2
Zone Euro	0.9	1.4	1.5	1.4
France	0.2	1.1	1.2	1.1
Allemagne	1.6	1.6	1.6	1.5
Pays émergents	4.8	3.9	4.1	4.3
Chine	7.3	6.5	6.0	5.8
Brésil	0.1	-3.0	-2.0	0.0
Russie	0.6	-4.5	-1.8	1.0

Source Amundi

1 - Une croissance mondiale en ordre dispersé

Les économies ont connu en 2015 des évolutions très contrastées. Si la croissance du Produit Intérieur Brut au niveau mondial s'établit à 3 % en 2015, elle résulte de situations très disparates. Les économies développées (UE, Etats-Unis, Japon) ont connu une accélération de la croissance du PIB tirée par la consommation des ménages alors que les économies émergentes exportatrices de matières premières ont continué de décevoir, plombées par la chute du pétrole et des problèmes politiques (Brésil, Russie). L'économie chinoise décélère mais l'atterrissage brutal craint par les investisseurs ne s'est finalement pas réalisé.

Si le pétrole et l'euro faible sont autant d'éléments pouvant soutenir la croissance de la zone euro, celle-ci demeure néanmoins fragile avec un taux de chômage qui, même s'il a baissé de 0.7 point en 2015 reste trop élevé (10,7 %).

2 - Le soutien des Banques Centrales

Les banques centrales ont continué d'être très actives en 2015. En zone euro, les résultats économiques et les perspectives d'inflation n'étant toujours pas au rendez-vous malgré des taux courts maintenus par la BCE à des niveaux très bas, l'Institution de Francfort a acté en janvier 2015 de nouvelles mesures dites non conventionnelles visant à faire baisser les taux longs. La BCE s'est ainsi engagée dans un programme de rachats d'actifs (Quantitative Easing - QE) de 60 Mds € par mois jusqu'en septembre 2016 (rallongé de six mois le 3 décembre).

Aux Etats-Unis, la situation est très différente, ce pays étant dans son cycle économique en avance de phase par rapport à la zone euro, avec une reprise déjà bien ancrée. Ainsi, la Banque Centrale américaine (FED) qui avait initié il y a dix ans un QE a fini par acter en décembre sa première hausse de taux (+ 0.25 %) depuis 2006. Toutefois, l'institution reste très prudente sur les futures hausses de taux compte tenue de phénomènes exogènes à l'économie américaine (croissance de

la Chine, Brésil, perspective de Brexit, etc.).

En Europe, l'inflation a poursuivi son fléchissement. Elle s'établit fin 2015 à + 0,2 % pour la zone euro.

3 - Évolution des marchés des capitaux

L'année 2015 a connu un maintien des taux courts à des niveaux très bas avec notamment un passage historique de l'Euribor 3 mois en territoire négatif en avril 2015, compte tenu de taux de dépôts à la BCE fortement dissuasifs (- 20 bps puis - 30 bps depuis décembre) et d'une liquidité abondante. Les taux longs sont pour leur part restés bas au 1er semestre 2015 (taux swap 10 ans à 0.45 % en avril) sous l'effet des rachats d'actifs de la BCE (Quantitative Easing) initiés en janvier.

Toutefois, l'enchaînement de la crise grecque puis chinoise et les anticipations de hausse des taux par la FED ont engendré une correction brutale au mois de juin (jusqu'à 1.2 % sur le taux du swap 10 ans) et une forte volatilité. La chute du prix du pétrole et les anticipations de hausse des taux US par la FED ont permis néanmoins une détente au 2ème semestre, ramenant le taux du swap 10 ans autour de 1 % fin 2015.

Cette situation de taux demeure pénalisante pour les banques dans la mesure où l'élasticité des prix est plus forte sur les actifs (crédits) que sur les passifs (dépôts) clientèle. Ainsi, les baisses des taux sont plus rapidement répercutées dans les taux des crédits que dans les taux des produits de collecte ce qui rend donc plus délicate la constitution de marge d'intermédiation pour les banques.

En outre, la décision de l'Etat de maintenir la rémunération des produits de collecte réglementée à des niveaux élevés au regard des taux (0.75 % - 1 % sur le Livret A, 2 % sur le PEL) et les campagnes incitant le public à réaménager les crédits ont d'autant plus amplifié ce phénomène.

Enfin, le coût de liquidité, coût auquel les banques font face pour se refinancer et obtenir des liquidités couvrant leurs échéances et obligations, a augmenté en 2015 (environ + 40 points de base sur un an).

4 - Le marché des changes et actions

Le marché des changes a connu de nombreux événements en 2015. Dès le mois de janvier, la Banque Nationale de Suisse a abandonné de façon imprévue sa stratégie de parité par rapport à l'euro créant ainsi un mini krach (dépréciation de l'EUR/CHF de 15 % en quelques jours). En août, c'est au tour de la Banque Populaire de Chine de surprendre les marchés avec une dévaluation du yuan de 4 %, les marchés y voyant une tentative de la Chine pour stimuler son économie en perte de vitesse. Enfin, de façon moins surprenante, la FED a fini par augmenter ses taux de 0.25 % après un long statu quo et de nombreuses tergiversations alimentées par des avis divergents au sein de l'institution. Cette hausse des taux US combinée à une politique monétaire ultra-accommodante de la BCE en 2015 a conduit logiquement à un renforcement du dollar. Les devises émergentes se sont pour leur part fortement dépréciées en 2015 à la suite de sorties de capitaux liées à des perspectives économiques moroses, parfois couplées à des problèmes politiques, dans la plupart des grands pays (Brésil, Russie).

Enfin, les marchés actions ont connu une forte volatilité en 2015. Le 2^{ème} semestre a effacé une part importante des gains constatés en début d'année mais en performance annualisée, le CAC 40 et le NASDAQ ressortent en hausse respectivement de 8.5 % et 5.7 %.

5 - Le cours du pétrole a continué de baisser en 2015

Après une embellie au 1er semestre 2015 due à une conjonction de facteurs favorables (anticipation de pénurie par les marchés, demande chinoise soutenue, marges de raffinage élevées), les prix du pétrole ont amorcé leur chute avec la signature en juin 2015 de l'accord sur le nucléaire iranien.

En effet, la perspective de levée des sanctions internationales sur un pays représentant 13 % des réserves mondiales de pétrole a conduit les marchés à craindre un excès d'offre, ce phénomène ayant en outre été accentué au 2^{ème} semestre par la baisse des importations chinoises, une absence d'accord des membres de l'OPEP sur la production et un doute sur l'atterrissage brutal de la croissance de la Chine. La diminution de la demande mondiale et la reconstitution des stocks de pétrole brut et de produits raffinés ont complété ce scénario baissier tirant les cours jusqu'à 28 \$ (le 20 janvier 2016), soit un point bas historique depuis plus de dix ans.

II - L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

1 - Une conjoncture atone

Même si les données de la croissance ont créé une bonne surprise en fin d'année malgré les effets négatifs des attentats de novembre, l'économie française reste à la traîne des économies développées avec un taux de croissance de 1,2 %, plombée par le problème du chômage et du déficit budgétaire (encore largement au-dessus des engagements européens). Si les effets des mesures économiques lancées par le gouvernement ne sont pas encore pleinement observables, le taux de croissance affiché reste néanmoins le plus élevé depuis quatre ans et l'évolution des investissements des entreprises est positif (+ 2 %).

2 - Perspectives de la France

En 2016-2017, la reprise de l'activité devrait être principalement stimulée par des facteurs externes (taux d'intérêt bas, euro faible, énergie bon marché) et des mesures spécifiques de politique économique (CICE, Pacte de responsabilité, mesure de suramortissement sur l'investissement industriel, loi Macron). La croissance reste toutefois freinée par des facteurs structurels et le ralentissement des pays émergents. Dans ce contexte, la consommation resterait le principal soutien à la croissance, l'investissement prenant progressivement le relais pour soutenir la demande interne. Pour leur part, le commerce extérieur et les stocks auraient une contribution globalement neutre.

%	2014	2015	2016
PIB	0.2	1.1	1.2
Consommation privée	0.7	1.5	1.4
Investissement	-1.2	-0.3	0.9
Variation des stocks	0.2	0.2	0.1
Exportations nettes	-0.5	-0.1	0.0
Taux de chômage	10.3	10.6	10.6
Inflation (a/a)	0.6	0.1	0.7
Solde public (% PIB)	-3.9	-3.8	-3.4

III - L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Pour achat, en performance, dans le bâtiment, la chute des prix s'est poursuivie en 2015 et l'absence de reprise d'activité continue de fragiliser les entreprises locales qui ne voient pas venir d'amélioration notable début 2016. Seuls quelques projets industriels pourraient apporter un regain d'activité.

Le domaine des travaux publics souffre de l'absence d'appels d'offres et de consultations de la part des collectivités territoriales, déstabilisées par les réformes récentes (loi Notre, nouvelle grande région...). L'activité reste faible dans le secteur de la construction de logement en raison du manque de confiance des investisseurs privés, avec une absence de visibilité sur le programme de projets importants.

L'industrie régionale a été marquée en 2015 par un faible niveau de commande et une réduction des marges. Mais dans la lignée d'une stabilité observée en fin d'année, les industriels envisagent des perspectives encourageantes pour le début d'année.

Dans le secteur du commerce et des services, l'année s'est conclue sur une meilleure note que la précédente.

Le marché des voitures neuves progresse en région (+ 4,2 %) mais moins qu'au niveau national (+ 7 %). Si les ventes aux particuliers stagnent autour de 54 % du volume total des immatriculations, les ventes aux sociétés progressent de 17,5 %.

La véritable embellie régionale pour 2015 réside assurément dans le secteur du Champagne avec des expéditions de plus de 312 millions de bouteilles (+ 1,8 %) et un chiffre d'affaires estimé à 4,75 milliards d'euros soit le record historique des expéditions de Champagne en valeur. L'export progresse de 4 % sur un an tandis que la France reste stable à 162,2 millions de bouteilles.

Les PME semblent reprendre le chemin des investissements, à la faveur de comptes moins dégradés que les années précédentes.

Concernant l'accès des entreprises au crédit au niveau national, la Banque de France constate, qu'au quatrième trimestre 2015, les entreprises accèdent plus largement au financement bancaire. Les PME obtiennent plus aisément des crédits de trésorerie, et plus encore des crédits d'investissement. Pour les TPE, le taux d'obtention de crédit s'améliore un peu par rapport au trimestre précédent.

La cause principale de l'absence de demande de crédit est l'absence de besoin, pour les PME comme pour les TPE, estime la Banque de France qui rappelle que, au quatrième trimestre 2015, 84 % des PME obtiennent totalement ou en grande partie les crédits demandés (contre 74 % au troisième trimestre). L'accès aux crédits d'investissement se situe toujours à un niveau très élevé puisque 94 % des PME obtiennent (en totalité ou à plus de 75 %) les financements souhaités. Le taux d'obtention des crédits de trésorerie par les TPE se redresse légèrement (63 %) contre 59 % le trimestre précédent). Celui des crédits d'investissement évolue quant à lui assez peu.

LES COMPTES INDIVIDUELS

I - LE BILAN

Le bilan, en hausse de 1 %, atteint 20,4 Mds €, les principaux postes du bilan ayant évolué comme suit :

Les Ressources (passif)

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent :

- aux ressources obtenues auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre de la centralisation d'un certain nombre de produits d'épargne bancaire
- aux refinancements aux conditions de marché conformément aux règles financières internes du Groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.

Ce poste s'élève à 8,5 Mds € et représente 41,6 % du bilan. Il progresse de 1 % en un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 7,4 Mds € (+ 3,1 %) et représentent 36,1 % du total bilan.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement aux refinancements du Crédit Agricole du Nord Est sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables : certificats de dépôt négociables, bons à moyen terme négociables). Elles s'élèvent à 1,4 Md € (- 0,1 %) à fin décembre et représentent 6,9 % du total bilan.

Les fonds propres correspondent aux capitaux propres, au fonds pour risques bancaires généraux et aux dettes subordonnées. Complétés des provisions pour risques et charges, ils s'élèvent à 2,7 Mds € (+ 4,3 %) et représentent 13,1 % du total bilan. Les provisions pour risques et charges et le Fonds pour Risques Bancaires Généraux représentent 232,7 M€ (+ 9 %). La variation des fonds propres s'explique également par l'augmentation des réserves ainsi que par l'opération de rachat / annulation de 1 million de certificats coopératifs d'associés intervenue au cours du 1er trimestre 2015.

Les Emplois (actif)

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole SA. Ils atteignent 3,1 Mds € (+ 6,9 %) et représentent 15,4 % du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 14,7 Mds € (+ 0,6 %) et représentent 72,2 % du total bilan. Les réalisations de crédits ont progressé de 36,7 % et ont atteint 2,97 Mds € en 2015. Le Crédit Agricole du Nord Est conforte donc sa politique d'accompagnement du développement de la région et ce dans une période économique difficile. Les réalisations de crédits habitat ont atteint 1,37 Md € (+ 84 %).

Les opérations sur titres correspondent essentiellement au portefeuille de titres du Crédit Agricole du Nord Est. Elles s'élèvent à 0,9 Md € (+ 16,6 %) et représentent 4,4 % du total bilan.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles.

Elles s'élèvent à 1,2 Md € (+ 0,6 %) et représentent 5,9 % du total bilan.

II - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre 2015 s'élève à 430 M€ et progresse de 1,1 % sur l'exercice, l'ensemble des métiers du Crédit Agricole du Nord Est (financements, placements, services et assurances) ayant contribué à cette progression du PNB.

La marge d'intérêts, correspondant globalement à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés, s'élève à 178 M€, en baisse de 19 %.

La marge sur commissions s'élève à 174 M€ et progresse de 2,8 %, par la hausse des commissions d'assurance vie, des commissions sur produits d'assurance des biens et des personnes et des commissions sur services à la clientèle.

Les revenus du portefeuille de titres du Crédit Agricole du Nord Est (intégrant ses différentes participations) s'élèvent à 77 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation augmente de 4 % et s'élève à 180 M€. Cette évolution résulte de l'effet croisé de la hausse de 1,1 % du PNB et de la baisse des charges de fonctionnement de 0,9 %. Le Coefficient d'Exploitation s'établit alors à 58,1 % à fin 2015 (- 1,2 point).

Le Résultat Net

Le Résultat Net s'élève à 91 M€. Le coût du risque atteint 33 M€. La politique de couverture des risques du Crédit Agricole du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 75 %.

Au cours de l'exercice 2015, dans le cadre de la gestion des risques, le Crédit Agricole du Nord Est a poursuivi ses dotations de FRBG à hauteur de 25,3 M€ (Fonds pour Risques Bancaires Généraux).

LES COMPTES CONSOLIDES

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses 75 Caisses locales et de quatre de ses filiales, et ce, selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

I - LES FILIALES CONSOLIDEES

Nord Est Expansion

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Expansion, société de capital développement dont le capital social s'élève à 35 M€ suite à une augmentation de capital de 19 M€ intervenue en février 2015. Le portefeuille d'investissements de Nord Est Expansion s'élève, en net, dans les comptes sociaux à 55 M€, investis notamment dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement.

Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de + 0,1 M€ en 2015.

Nord Est Capital Investissement

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Capital Investissement (ex-NECAP), société de capital développement, de transmission et de prises de participations principalement dans les filières agro industrielles, agroalimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés à fin 2015 s'élèvent, en net, dans les comptes sociaux, à 148,1 M€. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de + 3 M€.

Belgium CA et Crelan

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole de Nord de France et de Crédit Agricole SA. La SAS Belgium CA est une holding qui détenait une participation de 50 % (66,66 % en termes d'intérêts) dans la SA Crelan. Cette participation a été cédée le 17 juin 2015 entraînant une plus value de cession de 87,5 M€ dans les comptes sociaux.

La SAS Belgium est consolidée selon la méthode de mise en équivalence depuis 2014 en accord avec la norme IFRS11, supprimant la méthode de l'intégration proportionnelle. La contribution de cette entité au résultat consolidé s'élève à - 0,7 M€ en 2015.

Nord Est Optimmo

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Optimmo depuis fin décembre 2009. Cette entité est intégrée dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale depuis le 30 septembre 2010. Nord Est Optimmo constitue un sous-palier de consolidation détenant principalement les titres de participation de Nord Est Aménagement Promotion, Nord Est Patrimoine Immobilier, Charleville Forest, Laon Brossolette, Châlons Mont Bernard, Nord Est Gestion Immobilière, Nord Est Immo et Native Immobilier.

La contribution de cette entité au résultat consolidé est de - 1,3 M€ en 2015.

FCT Crédit Agricole Habitat 2015

Au 31 décembre 2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 Mds € et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 198,3 M€ au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 170,7 M€ et des titres subordonnés pour 27,8 M€. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat. La contribution de cette entité au résultat consolidé est de - 0,5 M€ en 2015.

II - LE BILAN CONSOLIDE

Le total du bilan consolidé atteint 20,7 Mds € au 31 décembre 2015, en légère hausse par rapport au 31 décembre 2014 (20,5 Mds €).

Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,4 Mds €. Les quasi-fonds propres, qui correspondent aux dettes subordonnées, s'élèvent à 0,2 Md €. Au total, le niveau des fonds propres et quasi-fonds propres est de 2,6 Mds €.

III - LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2015	2014 Retraité ¹	% de variation
Produit Net Bancaire	392,0	434,3	-9,7 %
Résultat Brut d'Exploitation	122,5	160,4	-23,6 %
Résultat d'Exploitation	93,2	141,2	-34,0 %
Résultat Net part du groupe	64,3	98,7	-34,9 %

¹ Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-4, introduit dans le Code de Commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance :

En euros	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Echues au 31/12	20 440	22 544	73 865
A moins de 30 jours	1 703 284	695 273	618 371
A plus de 30 jours	884	0	24 807
Total dettes fournisseurs	1 724 608	717 817	717 043

LES FACTEURS DE RISQUE

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Crédit Agricole du Nord Est est exposé (en social et en consolidé), leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, les suivre et les contrôler.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2015 et, à ce titre, est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Les principaux risques auxquels est exposé le Crédit Agricole du Nord Est

- le « Risque de Crédit / Contrepartie » (comprenant le risque pays) : ils recouvrent les risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant son incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Crédit Agricole du Nord Est. Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Nord Est n'est pas concerné par les « Risques Pays »
- les « Risques structurels de Gestion de Bilan » : ils recouvrent les risques de pertes liés à l'évolution défavorable des taux d'intérêt / d'inflation (« Risque de Taux d'Intérêt Global ») et les risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (« Risque de Liquidité »). Le Crédit Agricole du Nord Est n'est que très marginalement concerné par le « Risque de Change » dans sa gestion de bilan
- les « Risques de Marché » : ils recouvrent les risques de pertes/dépréciations (ou impacts sur les capitaux propres) liés à une variation défavorable des conditions de marché impactant la valorisation comptable des actifs (et des passifs) concernés (variation des taux d'intérêt, des prix, des spreads de crédit, des taux de change...).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les « Risques Opérationnels » : ils recouvrent les risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations
- les « Risques Juridiques » : ils résultent de l'exposition à des procédures civiles ou pénales
- les « Risques de Non-Conformité » : ils recouvrent les risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées. Ils concernent des risques subis et non des risques choisis volontairement par la Caisse régionale.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du Crédit Agricole du Nord Est se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

Organisation et gouvernance de la gestion des risques au sein du Crédit Agricole du Nord Est

En application du Code Monétaire et Financier et de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF), le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un dispositif de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités opérationnelles du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales.

Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- la performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques
- le respect des règles internes et externes
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées :

- d'une part, sous la responsabilité du Directeur « Pilotage et Filière Risques », également responsable du Contrôle Permanent, qui est rattaché au Directeur Général et qui a sous sa responsabilité le responsable du Contrôle de la Conformité
- d'autre part, sous la responsabilité du Contrôle Périodique (Audit Inspection).

La gestion et la surveillance des risques sont au cœur du dispositif de contrôle interne du Crédit Agricole du Nord Est et sont mis en œuvre par tous les acteurs intervenants de l'initiation de l'opération jusqu'à son dénouement final.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit du Crédit Agricole du Nord Est sont régulièrement informés des expositions aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'Administration.

La « Stratégie Risques » du Crédit Agricole du Nord Est est définie par un ensemble de politiques validées par le Conseil d'Administration avec principalement :

- la politique de maîtrise des risques de crédit (associée à une politique de délégation d'octroi de crédit et une politique de garantie)
- la politique de Capital Investissement
- la politique financière
- et la politique de gestion des risques opérationnels (associée à une politique d'externalisation).

Chacune de ces politiques intègre, selon ses spécificités, des limites globales, des limites sectorielles, des limites opérationnelles, des critères de sélection et/ou d'exclusion et des dispositifs de seuils d'alerte.

Dans le cadre de ses travaux relatifs aux risques supportés par le Crédit Agricole du Nord Est (cf. Stratégies Risques), le Conseil d'Administration a validé en novembre 2015, après examen et recommandation de la Direction des Risques, une déclaration réglementaire « d'appétence aux risques » formalisant son « appétit » sur les principaux risques portés par le Crédit Agricole du Nord Est.

L'appétence au risque du Crédit Agricole du Nord Est correspond donc aux types et niveau agrégé de risques que le Crédit Agricole du Nord Est est prêt à assumer dans le cadre de ses objectifs stratégiques. Elle est définie au plus haut niveau de la banque. Cette approche permet de définir de manière explicite et prospective le profil de risque souhaité par le Crédit Agricole du Nord Est et d'orienter ses activités dans les limites de la tolérance au risque ainsi définies et de faciliter le dialogue avec le Conseil d'Administration et les autorités de contrôle.

Cette déclaration a également fait l'objet d'une traduction synthétique sous forme d'une « matrice d'appétence » et d'un « tableau de bord de suivi des risques », lesquels reprennent les principaux indicateurs de risques plus particulièrement suivis par le Conseil d'Administration (présentation périodique et a minima semestrielle). On y retrouve notamment des indicateurs relatifs à la solvabilité (ratio CET1, évolution du capital, risques liés au Groupe Crédit Agricole), au risque de liquidité, au risque de marché, au risque crédit (concentration des risques, qualité des grands risques, taux de défaut...), au risque opérationnel et à la rentabilité (Résultat Net, coût du risque...).

Ces informations permettent d'apprécier les expositions aux risques « acceptées » (1), celles « tolérées » (2) et celles « acceptables » (3) au regard du respect des normes prudentielles.

(1) L'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices.

(2) La tolérance correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information immédiate du Conseil d'Administration.

(3) La capacité reflète le niveau maximal de risques que le Crédit Agricole du Nord Est pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

La situation à fin décembre 2015 traduit une situation en parfaite ligne avec les expositions acceptées, aucun seuil exprimant son seuil de tolérance n'ayant été atteint.

Ces travaux font l'objet d'une consolidation au niveau du Groupe Crédit Agricole.

La Filière Risques a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Crédit Agricole du Nord Est sont conformes à la Stratégie Risques et aux politiques sectorielles qui la composent.

Le Directeur « Pilotage et Filière Risques » assiste aux réunions du Conseil d'Administration. Il est membre, ou représenté, dans l'ensemble des principaux comités de gouvernance, dont le Comité de Direction, le Comité de Contrôle Interne, le Comité Financier, le Comité de Développement et le Comité de Fonctionnement.

Au sein de la Filière Risques du Crédit Agricole du Nord Est :

- le Directeur de la filière, qui est également le « Responsable du Contrôle Permanent et des Risques » (RCPR) assure la surveillance, le suivi et le contrôle de deuxième degré des différents risques
- le Responsable du Contrôle de la Conformité est responsable de la maîtrise des risques de non-conformité, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Il assure les contrôles de deuxième degré sur ses domaines.

Fonctionnellement, la Filière Risques est rattachée à la ligne métier « Risques et Contrôles Permanents » du Groupe Crédit Agricole animée et pilotée par la Direction des Risques Groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A. La Filière Risques veille à l'application au sein du Crédit Agricole du Nord Est des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché, financiers et des risques opérationnels qui sont définis et validés par la Direction des Risques Groupe.

La Direction des Risques Groupe assure en effet la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques au niveau du Groupe Crédit Agricole :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) a lieu tous les mois et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Le CRG a deux rôles :
 - . un rôle de validation des stratégies risque élaborées par les pôles d'activité ou filiales, les autorisations permanentes de niveau élevé sur contreparties, tout dossier hors des délégations des pôles d'activité et des filiales
 - . un rôle de suivi des risques pour compte propre de Crédit Agricole S.A. (avec la détermination des limites) et du Groupe Crédit Agricole.
- le Comité Normes et Méthodologies examine et valide les normes et méthodologies relatives à la mesure et à la gestion des risques bancaires du Groupe Crédit Agricole. Les risques bancaires ainsi visés sont les risques de contrepartie, les risques financiers (marchés et ALM) et les risques opérationnels. Ce comité se réunit tous les mois et est présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents

Groupe. Les missions du Comité Normes et Méthodologies s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et des prescriptions du règlement CRBF 97.02 modifié, notamment celles relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée selon lesquelles les systèmes de mesure, de consolidation et de maîtrise des risques encourus doivent être cohérents entre eux à l'intérieur d'un même groupe

- le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) a pour mission de superviser le suivi des risques de contrepartie, financiers et opérationnels des Caisses régionales. Ce comité a lieu tous les trimestres et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre du Comité de Contrôle Interne Groupe, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée, et notamment de la qualité du dispositif de pilotage des risques et des contrôles permanents (validation des normes internes et recommandations de niveau Groupe, suivi du dispositif).

Au sein du Crédit Agricole du Nord Est, en parallèle du dispositif de contrôle permanent, le responsable du Contrôle Périodique, directement rattaché au Directeur Général du Crédit Agricole du Nord Est, mène des missions d'audit (sur pièces et sur place) de toutes les activités et fonctions de l'entreprise et ce pour l'essentiel dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit.

Le responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le responsable du Contrôle de la Conformité et le responsable du Contrôle Périodique rendent compte de leurs travaux :

- auprès de la Direction Générale du Crédit Agricole du Nord Est dans le cadre du Comité de Contrôle Interne en présence du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes (6 février, 22 avril, 23 juillet et 9 novembre 2015)
- auprès du Conseil d'Administration en présence de la Direction Générale au moins deux fois par an (23 mars et 14 septembre 2015).

1 - RISQUE DE CREDIT / CONTREPARTIE

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété, des engagements et garanties données ou des engagements confirmés non utilisés.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Pour le Crédit Agricole du Nord Est, la stratégie de prise de risque de crédit fait l'objet de décisions du Conseil d'Administration. Elle vise à adapter cette prise de risque en fonction des objectifs d'accompagnement économique de ses territoires et des signaux sur la viabilité des projets financés.

Aussi, la gestion de ces risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance et d'une politique de maîtrise des risques revue périodiquement, la dernière ayant été validée par le Conseil d'Administration le 26 mai 2015. Elle comporte notamment une limite globale d'engagement et des limites sectorielles par marché. Elle prévoit des règles de division, de répartition des risques, des critères de sélection et d'exclusion et un dispositif de seuil d'alerte. Elle est complétée d'une politique de délégation d'octroi qui intègre des critères de garantie. Sa mise en œuvre, sous la responsabilité de la Direction du Développement du Crédit, est contrôlée par la Direction Pilotage et Filière Risques et notamment le Département des Contrôles Permanents.

II. GESTION DU RISQUE DE CREDIT

/ CONTREPARTIE

1. Principes généraux de prise de risque

Outre l'étude détaillée des projets, l'octroi des crédits repose sur un dispositif de délégation qui doit s'exercer avec discernement et dans le respect de la politique crédit validée par le Conseil d'Administration du Crédit Agricole du Nord Est.

L'orientation générale du Crédit Agricole du Nord Est est de financer des contreparties dont l'activité est située sur sa circonscription (ou en dehors de la circonscription lorsqu'il s'agit du prolongement de l'activité régionale). La règle générale est de limiter les interventions du Crédit Agricole du Nord Est à la zone Euro, toute exception à ce principe devant être validée par l'organe décisionnaire compétent (avec une absence de risque de change).

Les crédits sont octroyés par le Bureau du Conseil d'Administration du Crédit Agricole du Nord Est qui délègue une partie de ces décisions d'une part aux Comités des Prêts Entreprises et d'autre part au Directeur Général, lui-même pouvant subdéléguer aux salariés du Crédit Agricole du Nord Est dans le cadre d'une politique de délégation d'octroi de crédit validée par le Conseil d'Administration.

Les critères de délégation sont différenciés selon les marchés et l'activité principale de l'emprunteur principalement en fonction de sa notation interne, de ses encours après opération et des garanties proposées selon la nature et la durée du crédit sollicité.

Un ensemble de procédures, accessibles à tous les intervenants, définit les modalités et conditions d'instruction d'un dossier de crédit ainsi que sa composition. Toutes les décisions sont formalisées et archivées.

L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un plan de contrôle piloté par le Département Contrôles Permanents et dont les résultats sont communiqués trimestriellement à la Direction Générale.

Les prêts octroyés aux administrateurs du Crédit Agricole du Nord Est relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'Administration.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (devenue l'ACPR) a autorisé le Crédit Agricole, et en particulier les Caisses régionales, à utiliser le système de notation interne du Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit du portefeuille « Banque de Détail ».

La gouvernance de ce système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies du Groupe Crédit Agricole qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les modèles de notation utilisés par le Crédit Agricole du Nord Est s'appuient sur les concepts réglementaires Bâle II. Leur maintenance et « backtesting » sont assurés par Crédit Agricole S.A. Les échelles de notation différencient les contrats « sains » des contrats « en défaut » et font l'objet d'une comparaison à l'aide d'une table de correspondance avec les échelles de notation utilisées par les principales agences de notation.

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001%	0,01%	0,02%	0,06%	0,16%	0,3%	0,6%	0,75%	1,25%	1,9%	5%	12 %	20%
	← Investment grade →							← Non investment grade →					

- Sur le périmètre de la « Banque de Détail », la notation est entièrement automatisée en fonction de la situation de l'emprunteur et de son comportement bancaire. Pour les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs ou viticulteurs), des critères comptables issus de leurs comptes annuels sont également pris en compte. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la segmentation des clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations)
- Sur le périmètre de la clientèle « Entreprises » (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière...), la notation des contreparties est effectuée à l'aide d'un logiciel d'analyse financière dédié à cette clientèle sur la base d'éléments quantitatifs issus des comptes annuels et d'éléments qualitatifs à dire d'expert. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la taille de l'entreprise (chiffre d'affaires), de sa nature (collectivités publiques...) ou du type d'opération (LBO, promotion immobilière...). Pour chaque contrepartie (ou groupe de contreparties), cette notation est unique pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

2.2. La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements « tirés » (apparaissant au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (apparaissant au hors bilan). Elle s'appuie sur les concepts réglementaires Bâle II d'exposition au défaut (« EAD »), de probabilité de défaut à 1 an (« PD ») et de taux de perte attendue en cas de défaut (« LGD ») permettant de définir, contrat par contrat, une perte attendue à 12 mois (« EL »).

La mesure du risque de contrepartie sur les opérations de marché intègre les positions sur les titres et les dérivés.

Concernant les dérivés, le Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de calcul du « risque futur » définie par le Groupe. Afin de réduire ce risque de contrepartie sur les opérations de dérivés, le Crédit Agricole du Nord Est a signé des contrats de « netting » (l'ensemble des opérations avec une même contrepartie se compense pour ne constituer qu'un seul risque net) et de « collatéralisation » (l'ensemble des risques avec une même contrepartie est régulièrement neutralisé par un appel de marge).

3. Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance s'appuie en priorité sur le respect des limites de division et de partage des risques différenciées par marché définies dans la politique de maîtrise des risques de crédit. Ces limites sont définies en valeur absolue et/ou en valeur relative par rapport à l'endettement global de l'emprunteur.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des encours par contrepartie fait l'objet d'un tableau de bord diffusé mensuellement, de présentations régulières au Comité de Contrôle Interne et au moins de deux présentations annuelles au Conseil d'Administration. Dans ce cadre, toutes les entités qui sont liées économiquement et juridiquement sont identifiées par la constitution d'un « groupe de risques ».

Les contreparties dont l'encours net dépasse 10 % des fonds propres prudentiels au sens du règlement n° 90-02 (soit 192,8 M€ au 31 décembre 2015) font l'objet d'une déclaration réglementaire trimestrielle (cf. déclaration dite des « Grands Risques »). Au 31 décembre 2015, deux contreparties présentaient un encours net pondéré supérieur à ces 192,8 M€ pour un encours brut de 643 M€ et un encours net total de 427 M€ (contre respectivement 659 M€ et 400 M€ sur 2 contreparties au 31/12/2014). Aucune de ces deux contreparties ne présentait un encours supérieur à 25 % des fonds propres prudentiel (soit 482 M€).

Au 31 décembre 2015, les 20 premières contreparties clientèles (hors contreparties financières et OPCVM) présentaient un encours brut de 2 626 M€ représentant 54 % des engagements commerciaux globaux sur le périmètre de la banque des entreprises et 15 % du portefeuille total de crédits de la Caisse régionale (contre respectivement 2 579 M€, 53 % et 16 % au 31/12/2014).

Le Crédit Agricole du Nord Est couvre par ailleurs partiellement ses grands risques de contreparties clientèles au travers de garanties reçues de Foncaris (société du Groupe Crédit Agricole). Au 31 décembre 2015, pour les 10 premières contreparties, les encours bruts sont garantis par Foncaris à hauteur de 16,7 %, soit 438 M€. Au 31/12/2015, la première contrepartie porte un encours net de 217 M€.

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues de portefeuille trimestrielles sont organisées par le Contrôle Permanent et s'inscrivent dans le cadre de l'arrêté du 03 novembre 2014, le Contrôle Permanent définissant les critères de sélection et assurant le suivi des décisions prises.

Les revues de portefeuille, réalisées avec l'appui des experts risques et experts financements (pour le réseau de proximité) et par les chargés d'affaires entreprises (pour le réseau entreprises), permettent d'apprécier la situation actuelle des risques du Crédit Agricole du Nord Est.

Les critères utilisés pour déterminer les sélections et les créances s'appuient sur une table de criticité :

- type de financement (habitat, consommation, professionnel, caution, etc.)
- type de garantie (sureté réelle immobilière, d'organisme, personnelle, etc.)
- durée du financement
- type d'amortissement.

Les critères de sélection des dossiers sont définis par la Direction Pilotage et Filière Risques, après concertation avec la Direction du Développement du Crédit.

Ces instances analysent des sélections cumulant des indicateurs critiques et des sélections sur indicateurs particulièrement dégradés. Des sélections spécifiques sont établies pour les dossiers significatifs gérés en recouvrement amiable ou en recouvrement contentieux.

Sur l'année 2015, 1 206 situations portant un engagement total de 1 048 M€ ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre de ces revues de portefeuille (dont 388 sur la Banque des Entreprises et 818 sur la Banque de Détail).

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Pour anticiper la détection des risques potentiels, le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'informations continues, analysées par les réseaux et les services concernés, concernant les situations irrégulières. Par ailleurs, des requêtes spécifiques permettent de fournir des ciblage qui alimentent les comités des risques et les revues de portefeuille.

Le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé constitué de trois étapes différentes et complémentaires (recouvrements « commercial », « amiable » et « contentieux »), des critères en nombre de jours et/ou en montants irréguliers déterminant ces différentes phases de recouvrement.

Pour la Banque de Détail, un Comité des Risques mensuel est organisé dans chaque agence avec la participation d'un expert risques rattaché à la Direction du Développement du Crédit. Les dossiers les plus complexes et les plus sensibles font l'objet d'un appui, voire d'une prise en gestion directe par les experts risques.

Dans le cadre de la revue annuelle de tous les dossiers entreprises, un Comité des Risques mensuel est également organisé au niveau de la Banque des Entreprises auquel le Directeur du Pilotage et Filière Risques et le Directeur des PME et Grandes Clientèles (ou leur représentant) participent.

A l'occasion des comités des risques mensuels et des revues de portefeuilles trimestrielles (ou de toute autre occasion d'identification d'une situation de risque de contrepartie avérée), une demande documentée et argumentée de déclassement manuel à dire d'expert de la contrepartie en défaut peut être transmise au Département Contrôles Permanents, tout déclassement devant être validé par le Directeur du Pilotage et des Risques.

Le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'un traitement journalier automatisé pour déclasser en défaut les contreparties en situations irrégulières depuis plus de 90 jours, ceci se traduisant par la constitution d'une provision d'attente qui est ensuite actualisée à dire d'expert après analyse.

Le Comité « Créances Sensibles », regroupant la Direction du Développement du Crédit et la Direction Pilotage et Filière Risques, examine périodiquement une sélection de dossiers irréguliers issus des comités des risques mensuels de la Banque de Détail et statue sur leur déclassement en défaut ou leur maintien en créances saines. Il assure le suivi des déclassements à dire d'expert du réseau de proximité et statue sur leur maintien en défaut ou leur reclassement en créances saines lorsqu'ils sont durablement régularisés.

Depuis 2014, des travaux ont été menés sur l'identification des « prêts non performants » (« Non Performing Loans »), des crédits restructurés et la gestion de la « forbearance » en lien avec les travaux relatifs à l'Asset Quality Review (AQR) mis en place par la BCE dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU).

Les prêts non performants correspondent à l'ensemble des créances en situation irrégulière depuis plus de 90 jours quelle que soit la nature du crédit et ce indépendamment des critères réglementaires de déclassement en défaut. Au 31/12/2015, 66 créances non déclassées étaient en situation irrégulière de plus de 90 jours pour un montant de 1,4 M€ (contre 99 créances pour 2,2 M€ au 31/12/2014). Il s'agit pour l'essentiel d'un écart structurel connu portés par les créances habitat et collectivités publiques pour lesquelles le déclassement défaut intervient à 180 jours.

Le suivi de la « forbearance » (identification des restructurations opérées en situation de risques) sera progressivement intégré dans les automatismes du Système d'Information utilisé par le Crédit Agricole du Nord Est.

3.4. Processus de suivi des risques consolidés

Sur le périmètre du Crédit Agricole du Nord Est, les risques de crédit font l'objet d'un reporting de suivi mensuel par segment de notation, classe de notation, marché et secteur géographique qui porte notamment sur :

- les encours, leur répartition par note et leur variation
- les autorisations de crédit et leur utilisation
- les situations irrégulières
- les encours en défaut / encours douteux et litigieux
- les encours contentieux
- la perte attendue Bâle II
- les provisions crédit.

3.5. Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers du Crédit Agricole du Nord Est. Le Crédit Agricole du Nord Est ne porte pas de risque pays.

3.6. Impacts de stress scenarios du risque de crédit

Dans le cadre du déploiement du pilier 2 de Bâle II, le Crédit Agricole du Nord Est a simulé l'impact d'une déformation de ses risques dans le cadre d'un scénario adverse cumulant :

- un stress test basé sur le scénario macro-économique de la Direction des Etudes Economiques de Crédit Agricole SA appliqué à la Banque de Détail sur les années 2014 et 2015
- un stress de sensibilité sur la base d'une méthodologie de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur la Banque des Entreprises se traduisant par une dégradation massive des notations entreprises sur 1 an et un doublement des encours sensibles et des encours en défaut.

A l'issue des deux années simulées, le ratio réglementaire « Capital Requirement Directive », calculé à méthode de provisionnement constante, s'établissait à 15,5 % contre 16,7 % au 31/12/2013.

Les résultats de ce stress adverse ont été présentés devant le Comité de Contrôle Interne du 31/01/2014 et le Comité d'Audit du 07/02/2014 qui ont pris acte que le Crédit Agricole du Nord Est était en mesure de faire face à un choc extrême de grande ampleur en préservant son ratio CRD au-delà du minimum réglementaire qui sera requis dans le cadre des évolutions Bâle III.

En 2015, à l'appui de travaux menés par le Groupe Crédit Agricole, le Crédit Agricole du Nord Est a analysé l'impact du ralentissement économique de la Chine (sur la Banque des Entreprises). Par cet exercice de stress, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas identifié d'alertes particulières sur les différents secteurs concernés (notamment et principalement celui du Champagne).

En 2015, dans le cadre des travaux menés sur « l'appétence aux risques » du Crédit Agricole du Nord Est, différentes hypothèses de stress crédit ont également été mesurées. Ces travaux ont permis d'assurer la capacité du Crédit Agricole du Nord Est de faire face à ces risques en respectant les normes prudentielles (« capacité en risques »).

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. Garanties reçues et sûretés

La politique de maîtrise des risques, validée par le Conseil d'Administration du 26 mai 2015, inclut une politique de garanties hiérarchisées en fonction de leur valorisation et de leur efficacité. Selon la nature du financement et sa durée, la garantie peut constituer un des éléments de détermination du niveau de délégation.

Le Crédit Agricole du Nord Est applique les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité Normes et Méthodologies du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole du Nord Est cède dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Pour le détail des engagements reçus se reporter à la note 8 des états financiers (comptes consolidés).

4.2. Utilisation de contrats de compensation

Le Crédit Agricole du Nord Est disposait au 31 décembre 2015 d'une valeur de 102 M€ de créances cédées Dailly.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

Le Crédit Agricole du Nord Est n'utilise pas de dérivés de crédit dans le cadre de sa gestion.

III. EXPOSITION AU RISQUE CREDIT / CONTREPARTIE

1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur compensée.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	11 379	10 498
Instruments dérivés de couverture	102 091	126 620
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	618 640	1 034 239
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	10 719	10 732
Prêts et créances sur la clientèle	14 976 141	14 690 452
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	62 396	66 491
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	15 781 366	15 939 032
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 065 054	1 751 468
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	359 480	299 433
Provisions - Engagements par signature	- 6 936	- 7 533
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 417 598	2 043 368
Exposition maximale au risque de crédit	18 198 964	17 982 400

Le montant des garanties, et autres rehaussements de crédits reçus, s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	6 055 221	5 756 998
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	160 876	148 019
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	0	0

L'exposition nette totale au 31 décembre 2015 est en hausse de 217 M€, soit une hausse de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2014. Cette augmentation est principalement portée par :

- Prêts et créances sur la clientèle : + 286 M€ portés par une forte dynamique commerciale sur les crédits habitat
- Engagements de financements donnés : + 314 M€
- Actifs disponibles à la vente : - 416 M€, liés à la gestion opérée dans le cadre du ratio de liquidité LCR (moindre détention de titres éligibles aux réserves du ratio LCR).

2. Concentration des risques Crédit

2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

Concernant les encours du Crédit Agricole du Nord Est, composant principal des encours consolidés du Groupe, ceux-ci concernent très majoritairement la zone géographique de son territoire constitué des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne et, au-delà, quasi exclusivement la France métropolitaine dans le cadre de l'accompagnement de ses clients lors de leurs investissements en dehors de la circonscription.

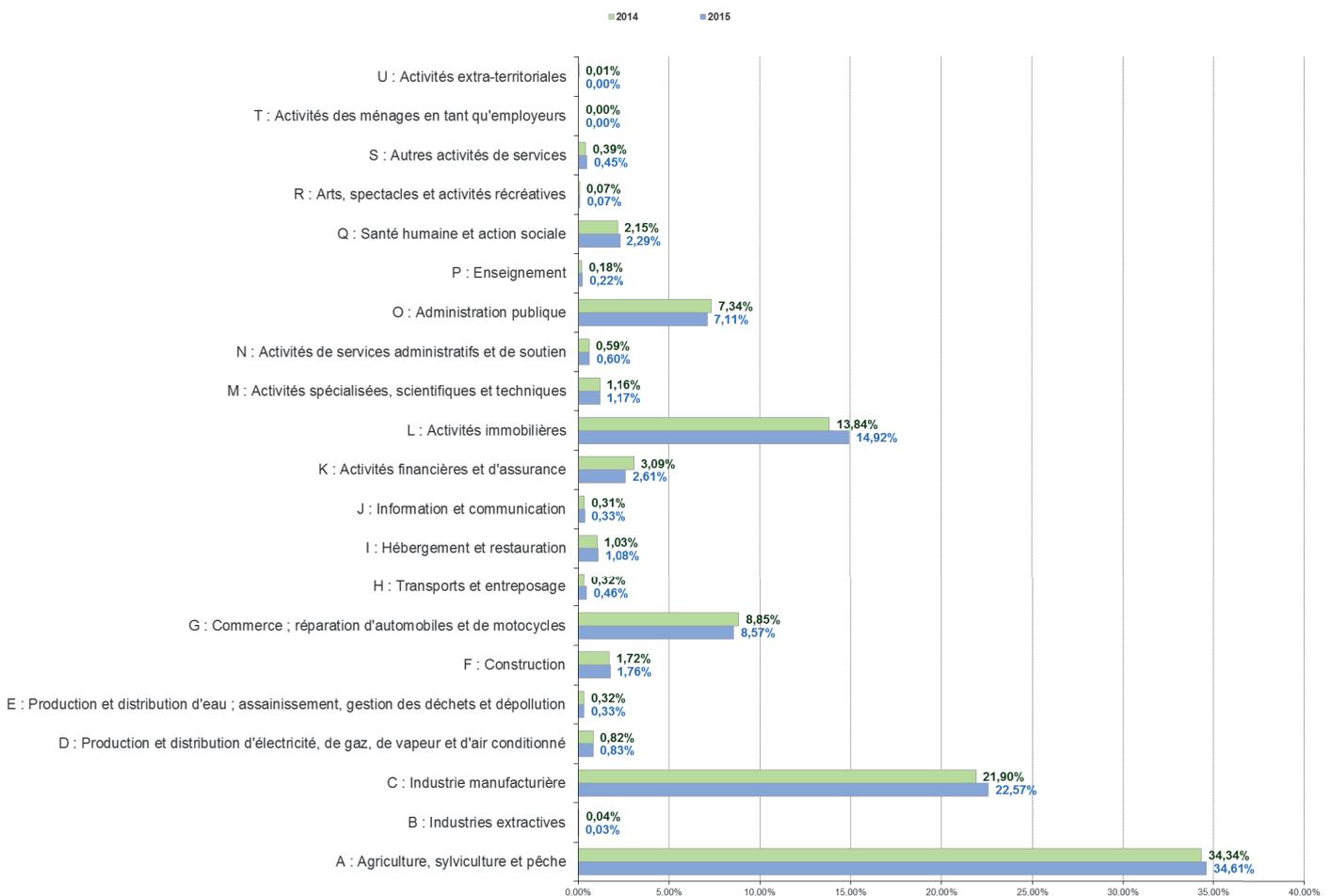
Les encours bruts consolidés du Crédit Agricole du Nord Est sur les pays en dehors de l'Union Européenne sont stables depuis 2010 et représentent moins de 0,1 % du total des encours bruts au 31 décembre 2015.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La présence forte de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire du Crédit Agricole du Nord Est se traduit par une exposition marquée sur les codes NAF « Agriculture et Industrie manufacturière ». Les constructions juridiques des structures agricoles et viticoles induisent également une exposition significative sur le code NAF « Activités financières et d'assurances » (activité de holding).

En synthèse, la répartition par code NAF des encours du Crédit Agricole du Nord Est est en cohérence avec la composition de son territoire.

Repartition de l'EAD par Code NAF



2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Pour le Crédit Agricole du Nord Est, la clientèle de détail représente 70 % des encours bruts (contre 68 % au 31 décembre 2014) après une hausse de l'encours brut de 532 M€ au cours de l'année 2015.

Les Grandes Entreprises représentent 25 % de l'encours brut (contre 25 % au 31 décembre 2014) après une baisse de l'encours brut de 43 M€ au cours de l'année 2015.

Enfin, 6 % des encours bruts (850 M€) sont portés par des Etablissements de crédit et Administration générale.

Selon les normes du Groupe Crédit Agricole de la définition des LBO (acquisition d'une entreprise réalisée au travers d'une holding financière), la Caisse régionale compte 6 engagements LBO au 31 décembre 2015 pour un encours (« EAD ») de 45 M€ (dont 2 en situation de défaut pour 28 M€ couverts par 21 M€ de provisions individuelles) contre 43 M€ au 31 décembre 2014.

Concernant les autres financements structurés d'acquisition (FSA), le Crédit Agricole du Nord Est compte un portefeuille de 43 financements pour un encours (« EAD ») de 125 M€, contre 62 financements pour 170 M€ au 31 décembre 2014.

La répartition des encours de prêts et créances par agent économique est communiquée sur la note 3.1 des états financiers.

2.4. Expositions au risque pays

Le Crédit Agricole du Nord Est ne porte pas risque pays.

3. Qualité des encours et dépréciations comptables

3.1. Analyse des prêts et créances par catégories

Le Crédit Agricole du Nord Est distingue :

- les actifs financiers « sains non dépréciés »
- les actifs financiers « en souffrance non dépréciés individuellement » qui concernent des prêts et créances en situations irrégulières lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Ces actifs financiers qui peuvent faire l'objet de dépréciations collectives sont classés en fonction de leur ancienneté d'irrégularité
- les actifs financiers « dépréciés individuellement ».

Au 31 décembre 2015, sur une base consolidée :

- les encours sains non dépréciés représentent 98 % de l'encours total de prêts et créances
- les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 168 M€ (en baisse de 45 % sur un an). Cette baisse concerne principalement l'administration générale pour 114 M€ (sur les actifs en souffrance ≤ 90 jours). Les encours se répartissent entre la clientèle de détail (76 %), les grandes entreprises (19 %) et l'administration générale (5 %). Les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours représentent, au 31 décembre 2015, un encours de 2,7 M€ contre 1 M€ au 31 décembre 2014.

- Les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 228 M€, soit 1,5 % de l'encours total des créances (contre respectivement 220 M€ et 1,5 % au 31 décembre 2014). Elles sont provisionnées à hauteur de 76,6 % au 31 décembre 2015 (capital et intérêts) contre 77,2 % au 31 décembre 2014.

Le détail des actifs financiers en souffrance et des actifs dépréciés par agent économique est consultable sur la note 3.1 des états financiers.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives/filières inscrites au bilan (capital et intérêts) s'élève à 285 M€ au 31 décembre 2015, en baisse de 6 M€ sur l'année.

3.2. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques).

Ce périmètre représente 4,9 Md€ en 2015 et est ventilé dans le tableau ci-dessous. La répartition par notation est présentée en notation interne Bâle II de la meilleure (A+) à la moins bonne (F et Z pour les contreparties en défaut).

Notation Bâle II	EAD en M€			Évolution
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	2015 / 2014
A+, A, B+, B	2 527	2 163	1 738	- 20 %
C+, C, C-	1 310	1 460	1 588	+9 %
D+, D, D-	1 032	1 045	1 290	+23 %
E+, E, E-	349	166	210	+27 %
F et Z	35	38	55	+45 %
Total	5 122	4 872	4 881	+0 %

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1. Politique de dépréciation et couverture des risques

Toute créance faisant l'objet d'un déclassement en défaut fait systématiquement l'objet d'une provision individuelle qui est déterminée à dire d'expert après l'analyse de la situation financière du débiteur et de l'estimation de la valeur des garanties attachées à la créance en cas de réalisation.

Toute créance présentant une situation irrégulière de plus de 90 jours fait systématiquement l'objet d'un déclassement en défaut dans le cadre d'un traitement automatique journalier (à l'exception des créances à l'habitat et aux collectivités publiques qui sont déclassées à 180 jours d'irrégularité).

Pour la gestion de la dépréciation et de la couverture sur base collective, sont identifiés mensuellement les encours dits « sensibles » (correspondant aux notes E+, E, E- et F pour les créances « Corporate » ou aux notes H à L pour les créances de la banque de détail) non déclassés en défaut (déduction faite des encours réalisés depuis moins d'un an). Sur cette base, une provision collective est déterminée en prévention d'une probabilité de défaut. Cette provision est calculée sur la base de la perte attendue selon le modèle Bâle II (à 1 an) qui est majorée d'un coefficient correcteur de passage à maturité permettant de tenir compte de la durée du portefeuille. La provision collective s'élève à 82 M€ au 31 décembre 2015.

Les encours non provisionnés à titre individuel (créances en défaut) ou à titre collectif (créances « sensibles ») peuvent faire l'objet de provisions filières en fonction des règles définies par la Caisse régionale. Ainsi deux provisions « filières », une sur

la « forbearance » et une sur la « Culture de la vigne – Banque de détail », ont été constituées et sont dotées d'un total de 28 M€ au 31 décembre 2015.

Les engagements hors bilan de financement et de garantie sur des contreparties déclassées en défaut font également l'objet d'une provision de passif spécifique en complément des provisions individuelles sur les encours bilan des mêmes contreparties (dépréciation de 7 M€ au 31 décembre 2015).

3.3.2. Encours d'actifs dépréciés

Au 31 décembre 2015, sur un encours brut consolidé de 15 272 M€, le Crédit Agricole du Nord Est enregistre une dépréciation individuelle de 175 M€, soit une hausse de 15 M€ sur l'exercice 2015.

Les provisions collectives/filières au 31 décembre 2015 représentent quant à elles 110 M€ (contre 118 M€ au 31 décembre 2014).

Le montant des dépréciations et le taux de couverture des encours dépréciés par agent économique et par zone géographique sont consultables sur la note 3.1 des états financiers.

4. Coût du risque de crédit individuel / collectif et couverture globale des risques

Au 31 décembre 2015, sur une base sociale, le coût du risque de crédit individuel et collectif de la Caisse régionale s'élève à 31 M€, contre 32 M€ au 31 décembre 2014, soit une baisse de 1 M€.

En 2015, en complément de sa politique de dépréciation individuelle et collective, la Caisse régionale a doté dans ses comptes sociaux au titre du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) 25 M€ afin de couvrir des risques Crédit exceptionnels (non avérés). Le total des dotations s'élève à 54 M€ au 31 décembre 2015.

L'ensemble des provisions (individuelles, collectives et FRBG) constitue une protection face aux risques nés ou potentiels. Ces provisions, rapportées à la perte attendue du portefeuille Crédit (« EL » bâlois » à maturité), assurent la couverture de cette perte (ratio de 102 % au 31 décembre 2015). Cet indicateur fait l'objet d'un suivi et d'une communication régulière au Conseil d'Administration (cf. Appétence aux risques de la Caisse régionale).

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, principalement interbancaire, est déterminé à partir de leur valeur de marché positive et du risque de crédit potentiel (qui représente le risque lié à une évolution défavorable en termes de Risque Crédit de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir), calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Au 31 décembre 2015, ces risques pondérés s'élèvent à 17 M€ en net, c'est-à-dire après l'application des pondérations prudentielles. Ils sont répartis sur plusieurs contreparties, le risque pondéré le plus important étant de l'ordre de 7 M€.

L'exposition de la Caisse régionale au risque de contrepartie est limitée, la majorité des opérations étant négociée en intragroupe.

Un suivi permanent des risques de contreparties est effectué et présenté mensuellement à la Direction Générale au travers du Tableau de Bord Direction Financière ou en Comité Financier.

GESTION DU BILAN

I. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

En tant qu'organe central, Crédit Agricole S.A. décline de façon opérationnelle les demandes du régulateur et les adapte, le cas échéant, selon les spécificités des Caisses régionales.

Afin de répondre aux objectifs principaux du Groupe Crédit Agricole, des règles internes spécifiques sont par ailleurs définies dans le cadre de la convention relative à l'Organisation Financière Interne et de la convention relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

En relation avec Crédit Agricole S.A., les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif sont définies par un système de conventions et de modèles d'écoulement cohérent avec la structure de la Caisse régionale.

La Caisse régionale rapporte à Crédit Agricole S.A. toutes les mesures de ses risques actif-passif, et ce à des fins de suivi et de consolidation.

Sur proposition de la Direction Générale et après avis pris auprès de la Filière Risques de la Caisse régionale, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale valide, a minima une fois par an, la politique financière et plus précisément les niveaux de tolérance et d'appétence aux risques financiers, leur périmètre d'application et l'adéquation des risques pris aux dispositions de mesure et de suivi.

Le Comité Financier, est l'instance exécutive et opérationnelle de la politique financière dont il est chargé de piloter le déploiement. Il se tient à fréquence bimestrielle, et autant que de besoin.

Il est composé des membres suivants : Directeur Général, Directeur Général Adjoint Fonctionnement, Directeur Général Adjoint Développement, Directeur Financier, Directeur Pilotage et Filière Risques, Responsable du Contrôle Permanent Financier, Responsable de la Comptabilité, Responsable du Contrôle de Gestion, Responsable du Middle Office, Responsable du Back Office, Responsable de la Gestion Financière et experts de l'unité Gestion Financière.

Les principaux thèmes abordés de façon récurrente portent notamment sur l'environnement financier, le suivi des opérations réalisées par la Gestion Financière, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt global, les problématiques relatives aux Fonds Propres, les nouveaux produits / nouvelles activités.

Les risques de marché, de contreparties financières et de change sont également abordés et font l'objet d'un reporting mensuel aux membres du Comité Financier dans le cadre du Tableau de Bord de la Direction Financière.

II - Le risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

Le « Risque de Taux d'Intérêt Global » (RTIG) naît des différences de nature de taux (taux fixe, taux révisable, taux d'inflation...) et de durée entre les actifs et passifs de la banque (y compris son hors-bilan).

Il représente le risque qu'une évolution défavorable des taux / de l'inflation pourra avoir sur les marges financières, présentes et futures, de la banque.

Il est à noter que le risque « inflation » naît des passifs bancaires dont le taux est indexé sur l'inflation (cf. formule de fixation des taux du Livret A, du Livret de Développement Durable, et des autres produits corrélés à ce taux...).

Dans le cadre de sa gestion du RTIG, les objectifs de la Caisse régionale portent sur la protection des PNB annuels mais aussi de la valeur patrimoniale de l'entreprise contre les effets négatifs d'une évolution adverse des taux. Ils intègrent également la recherche d'une optimisation de sa marge d'intérêt en fonction de l'évolution anticipée des taux, et ce dans le cadre de limites de risque décidées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il est à noter que des « Positions Ouvertes Isolées », opérations de couverture non strictement éligibles aux règles comptables de couverture des risques de bilan, pourront également être prises à des fins d'optimisation de cette politique de gestion des risques. Elles s'intégreront alors dans le cadre du suivi des risques de marché (cf. infra).

En 2015, la mesure du RTIG a été effectuée trimestriellement sur une base sociale (absence d'impacts significatifs sur le périmètre consolidé) et pour toute opération significative réalisée au cours du trimestre une mesure d'impact sur la mesure du RTIG est réalisée (gap dit « de gestion »).

Les décisions prises d'opérations de gestion visent à adapter l'exposition aux niveaux souhaités, lesquels sont fonction des anticipations de taux et des risques de non-respect potentiel des limites validées par le Conseil d'Administration. Toutes les opérations traitées sont analysées et font l'objet d'un dispositif de suivi, de reporting et de contrôle adapté (information de la Direction Générale notamment).

2. Gestion du risque

La gestion du risque mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les « choix du niveau d'utilisation » des limites fixées par la Politique Financière au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses réalisées par l'unité Gestion Financière (couverture de risques spécifiques identifiés, risques de taux nominaux, risque lié à l'inflation...) et des anticipations de taux.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle du RTIG, la mesure des risques est présentée tous les trimestres aux membres du Comité Financier afin principalement d'analyser les expositions au risque de taux, notamment au regard des limites, d'étudier l'ensemble des conclusions des analyses effectuées (études spécifiques, risques de « second ordre », risque de pente...) et de décider des actions à mener pour la gestion de ce risque.

En plus d'être membre permanent du Comité Financier, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est garant du plan de contrôle financier (périmètre, limites et mesures),

et notamment celui concernant le risque de taux, et assure le suivi des risques de second degré 2.2.

3. Méthodologies retenues, gestion du risque de taux et limites d'exposition

3.1. Méthodologies

La méthode de mesure de l'exposition au RTIG utilisée par la Caisse régionale est basée sur l'écoulement des actifs et des passifs en risque, dite « méthode des impasses nettes » (ou « gaps »), et ce selon la méthode préconisée par le Groupe.

Plus précisément, l'analyse du risque de taux repose sur ses différentes composantes avec principalement les gaps « taux fixe » (intégrant le gap dit « équivalent delta » relatif aux risques optionnels induits par les crédits capés et les PEL pour tenir compte des risques de taux « non linéaires ») et les gaps « inflation ».

La méthode des gaps consiste à calculer les échéanciers en taux/inflation de tous les postes du bilan (actifs, passifs, y compris fonds propres) et du hors bilan (y compris les dérivés de couverture à taux fixe ou indexés sur l'inflation). Ces échéanciers sont construits sur la base des échéanciers contractuels et en modélisant, autant que nécessaire, les comportements clientèles (risque de retraits ou de remboursements anticipés, etc.) ou en appliquant des conventions d'écoulement pour les postes de bilan dits « non échéancés » (fonds propres, dépôts à vue, épargne, etc.). Les modèles d'écoulement retenus par la Caisse régionale sont essentiellement ceux préconisés par le Groupe, la Caisse régionale s'autorisant à opter pour des « modèles locaux » dans certains cas spécifiques identifiés et dûment justifiés.

Les principaux modèles d'écoulement propres à la Caisse régionale portent sur les taux de remboursement anticipé des DAT (y compris DAT Corporate), la production engagée de crédits, les ouvertures de crédit, escomptes et valeurs non imputées (VNI) et les fonds propres. Les modèles propres à la Caisse régionale sont actualisés (ou backtestés) et présentés au Comité Financier à minima une fois par an.

En 2015, les principales révisions de modèles ont porté sur le calcul de l'équivalent delta des prêts capés, les livrets et la méthode de calibrage des taux de remboursements anticipés sur les crédits.

Une évolution est prévue en 2016 sur les fonds propres (parts sociales et comptes courants bloqués des Caisses Locales).

3.2. Gestion du Risque et limites d'exposition

La gestion de l'exposition au RTIG est assurée principalement par l'utilisation de plusieurs techniques : la réalisation d'opérations de bilan (prêts/emprunts, avances globales, titres...), notamment par le choix de la nature des taux, les réaménagements/restructurations d'opérations existantes (durée et/ou nature de taux) et l'utilisation d'instruments dérivés de micro et de macro couverture (pas de nouvelle opération en 2015).

Les limites globales relatives à la gestion du RTIG sont établies dans le respect des préconisations de Crédit Agricole S.A. la Caisse régionale ne présentant pas d'expositions significatives en devises (adossement des opérations), le risque de taux d'intérêt est suivi exclusivement en euros.

Les limites applicables en 2015 ont été validées lors du Conseil d'Administration du 23/03/2015.

Les principes généraux de fixation de ces limites appliquées sont :

- Une définition de limites à partir d'une simulation (ou stress scénario) de l'impact d'un choc de taux de plus ou moins 200 points de base (« pb », soit +/- 2 %) rapporté au PNB d'activité budgété et aux Fonds Propres prudentiels sociaux. Le PNB d'activité budgété et les Fonds Propres prudentiels sociaux pris en compte pour la fixation des limites sont les derniers connus au moment de la révision des limites par le Conseil d'Administration.
- Selon les préconisations du Groupe, ces limites sont calibrées de la manière suivante :
 - . Limites en gaps annuels synthétiques (taux & inflation) mesurées sur 10 ans :
 - . Impact d'un choc de +/- 200pb limité à 5 % du PNB d'activité budgété sur la 1ère année glissante et la 2ème année civile
 - . Impact d'un choc de +/- 200pb limité à 4 % du PNB d'activité budgété de la 3ème année à la 10ème année civile
 - . Aucune opération de gestion financière ne peut accroître le risque au-delà des 10 ans
 - . Limite sur les 30 années de mesure du RTIG : somme des impacts actualisés d'un choc de +/- 200pb sur toutes les maturités limitée à 10 % des Fonds Propres prudentiels sociaux.
- En complément, des limites additionnelles, fixées en valeur absolue, ont été mises en place pour encadrer spécifiquement le risque inflation (limites en gaps sur 10 ans et limites sur la somme des impacts actualisés sur toutes les maturités d'un choc adverse de +/- 100 bps sur l'inflation et +/- 200 bps sur les taux).

Le suivi de ces limites s'effectue en deux temps : chaque gap annuel, mesuré pendant 10 ans, doit respecter sa limite propre et la somme actualisée des impacts sur tous les gaps (soit 30 années de mesures) doit respecter la règle des fonds propres.

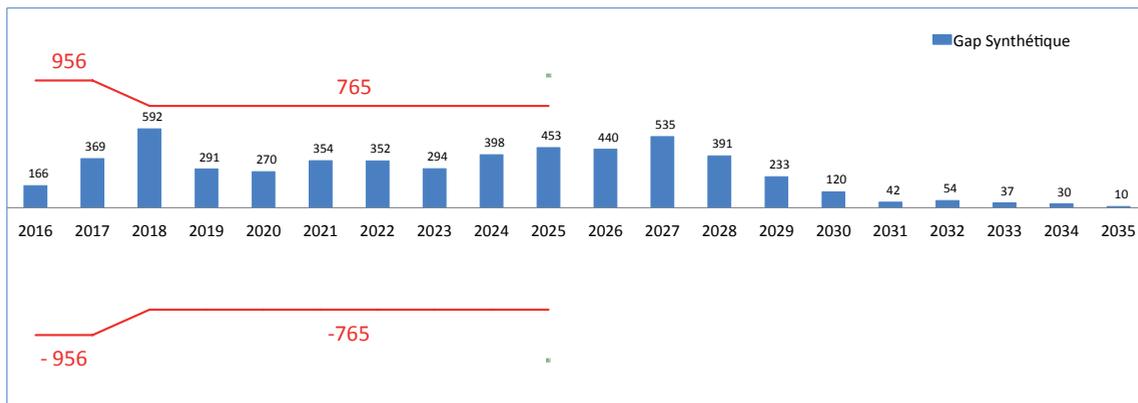
4. Exposition au Risque de Taux d'Intérêt Global

Les gaps de taux « synthétiques » mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à « taux fixe / inflation ». Il indique donc une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Conventionnellement, un chiffre positif représente un risque à la « baisse des taux » (ie excédent de passif) et un chiffre négatif représente un risque à la « hausse des taux » (ie excédent d'actif).

Gaps « synthétique » au 31 décembre 2015 (en M€)

Au 31 décembre 2015, la sensibilité du PNB de la première année à une baisse des taux de 100 points de base de la zone euro est de - 2 M€.



Sensibilité au 31 décembre 2015 du PNB annuel en cas d'une hausse de 200 points de base de la courbe des taux sur les dix prochaines années et au regard de la limite des Fonds Propres prudentiels de 175 M€

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sensibilité du PNB pour +200 bps	0	1	11	5	5	6	6	5	6	7
En % de la limite Fonds Propres	NS*									

*NS : Non Significatif

5. Politique de couverture du RTIG

Outre l'utilisation d'opérations de bilan pour gérer le RTIG (notamment par le choix de la nature du taux), l'utilisation d'instruments dérivés de couverture peut répondre à l'objectif de gérer ce Risque dans le cadre des limites décidées et en fonction de l'évolution anticipée des taux. Les opérations de couvertures peuvent être classées :

- soit en macro-couverture, la justification de la classification de ces opérations portant sur l'existence d'une réduction du risque.
- Dans le cadre des normes comptables françaises, l'analyse s'effectue au regard des risques nets globaux (impasses de taux/inflation) au moment de la réalisation de l'opération.
- Dans le cadre des normes comptables internationales et dans le respect des principes du Groupe, la Caisse régionale met en place des macro-couvertures de juste valeur (« Fair Value Hedge ») d'actifs ou de passifs. Dans ce cadre, la documentation repose sur la vérification que les opérations réalisées ne génèrent pas de sur-couverture au regard des éléments d'actifs ou de passifs couverts.
- soit en micro-couverture, l'intention de couverture étant justifiée dès l'origine, avec une vérification de l'adossement parfait du dérivé avec l'élément couvert.

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés.

En 2015, aucune situation de sur-couverture au regard des normes comptables IFRS n'a été constatée.

III - Risque de change

Le risque de change correspond au risque d'un instrument financier du fait de l'évolution défavorable du cours d'une devise.

1. Le risque de change structurel

Il s'agit du risque attaché aux participations détenues en devises. La valeur de la participation est libellée en devise et cette valeur est sensible aux variations de change.

Le Crédit Agricole du Nord Est n'est pas exposé à ce type de risque.

2. Le risque de change opérationnel

Dans le respect des normes du Groupe, le Crédit Agricole du Nord Est ne met pas en place d'opérations en devises non couvertes dans le cadre de ses activités Clientèle de Crédit / Collecte. Il ne porte donc pas de risque de change direct. Les résultats acquis en devises (marge commerciales en devises) sont couverts au fil de l'eau, lors des règlements en devises reçus / versés.

Les limites validées par le Conseil d'Administration portent sur les risques résiduels que sont les PNB futurs des crédits en devises et les pertes potentielles en cas de provision pour risque.

Il est à noter que dans le cadre de ses activités d'emplois de fonds propres et de capital investissement, le Crédit Agricole du Nord Est présente une exposition au risque de change suite à un

investissement libellé en réal brésilien (investissement initial de 12 millions de BRL, soit 5 M€). Compte tenu des caractéristiques de cette devise (volatilité, convertibilité partielle, horizon de détention prévue du titre), le Comité Financier du 25/03/2014 a décidé de conserver cette exposition. Aucune couverture de change n'a été initiée en 2015.

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est ne prend aucune prise de « positions volontaires » par achat ou vente de devises dans le seul but de profiter d'une évolution favorable des cours de change.

IV - Le risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement désigne le risque de subir une perte, ou de faire défaut, si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers à des « prix raisonnables » ou en temps opportun (remboursements de dettes...).

Dans le cadre des normes prudentielles et de celles de l'Organisation Financière Interne du Groupe Crédit Agricole, le Crédit Agricole du Nord Est est, de manière autonome, en charge de la gestion de son risque de liquidité. Dans ce cadre, un suivi quotidien du risque de liquidité, assuré par la Gestion financière, est communiqué à la Direction Générale et à la Filière Risques.

Les équilibres du Crédit Agricole du Nord Est sont marqués par un déficit lié aux activités commerciales crédits et collecte. Ce déficit, refinancé aux conditions de marché principalement via Crédit Agricole S.A., est resté stable en 2015 (2 Md€ au 31/12/2015 vs 2 Md€ au 31/12/2014).

1. Objectifs et politique

La stratégie du Crédit Agricole du Nord Est en matière de gestion du risque de liquidité est de disposer des ressources nécessaires à son activité à un coût « le plus faible possible » et dans le respect de ses règles financières propres, de celles du Groupe (cf. « Convention de liquidité » signée entre le Crédit Agricole du Nord Est et le Groupe en janvier 2011) et de celles réglementaires.

La gestion du risque de liquidité est déterminée sur une base sociale. Elle s'appuie principalement sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources.

2. Gestion du risque

Au sein du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. est « garante de la liquidité du Groupe au titre de la loi bancaire » et, de ce fait, assure la coordination globale de cette gestion de la liquidité, gère principalement l'accès au marché et joue ainsi le rôle de « prêteur en dernier ressort » pour les entités du Groupe (sous contrainte de ses propres contraintes de gestion de ce risque).

Chaque Caisse régionale est autonome dans la gestion de son risque de liquidité et de refinancement, dans le cadre de la réglementation externe et du dispositif de gestion de la liquidité défini par le Groupe (des règles propres de la Caisse régionale pouvant venir compléter ce dispositif).

La gestion du risque de liquidité (notamment le risque d'incapacité totale à se refinancer) repose à la fois sur :

- la réglementation relative au ratio de liquidité européen (Liquidity Coverage Ratio, dit LCR) à horizon d'un mois
- la limitation (« LCT ») du montant des dettes court terme (de durée initiale < 1 an) avec des règles d'écoulement minimal de ces refinancements
- le respect de situations de stress scénarios de liquidité définis par le Groupe Crédit Agricole
- une limite de concentration des tombées semestrielles des dettes à moyen et long terme (durée initiale supérieure à 1 an)
- le suivi du déficit Crédit / Collecte (traduisant la dépendance au marché financier)
- le suivi de la « Position de Ressources Stables » (PRS) traduisant l'équilibre entre les emplois et les ressources stables : excédent ou déficit de ressources stables (ressources clientèles et refinancements à moyen terme) au regard des emplois stables (crédits clientèles).

Ces indicateurs sont intégrés dans le tableau de bord établi dans le cadre de la déclaration d'appétence aux risques du Crédit Agricole du Nord Est.

La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les « choix tactiques d'utilisation » de ces limites au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses réalisées par l'unité Gestion Financière (couverture de risques spécifiques identifiés...) et des anticipations de coûts de liquidité.

Les sources de refinancement sont quant à elles multiples :

- financements auprès de Crédit Agricole S.A. : compte courant de trésorerie au jour le jour, emprunts en blanc, avances globales, financements adossés à des actifs (avances spécifiques collatéralisées : CRH, SFH, BEI, PLS, etc.)
- financements sur le marché : émissions de Certificats de Dépôts Négociables (CDN) et de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

3. Méthodologies de mesure et gestion du risque de liquidité

Au titre de l'exercice 2015, les limites fixées par le Crédit Agricole du Nord Est, dans le respect des recommandations du Groupe, ont été validées par le Conseil d'Administration du 23 mars 2015.

Ainsi, le pilotage du risque de liquidité se fait en tenant compte de plusieurs indicateurs réglementaires ou de suivi.

3.1. Ratio de liquidité Bâle III : « Liquidity Coverage Ratio » (LCR)

Les réserves de liquidité, constituées de titres de dettes essentiellement souveraines ou de dépôts auprès de la BCE, doivent couvrir les sorties nettes de trésorerie à un mois estimées en situation de stress (fuite des dépôts, difficultés à renouveler les refinancements de marché...). Ce nouveau ratio est entré en vigueur au 1er octobre 2015 (exigence minimale de 60 % jusqu'au 31/12/2015) remplaçant ainsi l'ancien ratio réglementaire dit « de liquidité standard ». Des actions de convergence sur ce nouveau ratio avaient déjà été entreprises

depuis mi-2014 dans le cadre d'un plan défini par le Groupe Crédit Agricole. En 2016, le niveau minimum réglementaire en ratio LCR sera de 70 %.

3.2. La Limite Court Terme (LCT) et le profil minimal d'endettement court terme

La LCT, fixée par le Groupe en fonction de données propres à la Caisse régionale, est suivie depuis le 1er janvier 2009. Elle correspond au montant maximum de refinancement à court terme (moins de 1 an) autorisé pour la Caisse régionale. Un suivi quotidien de cette limite est réalisé. Par ailleurs, cet endettement à court terme fait l'objet d'un encadrement visant à éviter les concentrations sur les différents piliers de maturité.

3.3. Les stress scénarios de liquidité

La Caisse régionale est tenue de résister à tout moment à trois stress scénarios : un premier qui simule une crise sur la signature du Crédit Agricole d'une durée de trois mois, un second qui simule une crise financière généralisée (stress systémique) d'une durée de 12 mois et un troisième qui combine les deux stress scénarios précédents (stress global) d'une durée d'un mois.

3.4. Le refinancement à moyen et long Terme (MLT)

Le refinancement à MLT est géré par le respect de la limite d'amortissement déterminée par le Groupe : la Caisse régionale ne doit pas renouveler plus de 1,8 % de l'encours total des crédits à la clientèle par semestre, et ce, pour les 5 prochaines années glissantes. Cette limite de refinancement MLT est mise en application depuis le 1er janvier 2009 et a été revue en décembre 2010. Un suivi mensuel est effectué et consulté à chaque émission MLT afin de respecter cette limite.

4. Expositions au risque de liquidité

4.1. Ratio de Liquidité Standard (applicable jusqu'au 30/09/2015)

Au 30/09/2015, le ratio de liquidité standard était de 145,3 % (pour une limite réglementaire minimale de 100 %). Au cours de l'année 2015, le ratio de liquidité standard a toujours été supérieur à 100 %.

4.2. Ratio de Liquidité LCR (applicable depuis le 01/10/2015)

Au 31/12/2015, le ratio de liquidité LCR est de 120,6 %. Sur les trois derniers arrêts mensuels de l'année 2015, le ratio de liquidité LCR a toujours été supérieur à 60 %.

4.3. Emissions de Titres de Créances Négociables par le Crédit Agricole du Nord Est

Les limites du programme Banque de France d'émissions de Titres de Créances Négociables, validées en 2015, portent sur 2 Md€ de Certificats de Dépôt Négociables (CDN) et 2 Md€ de BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables), dont 500 M€ de BMTN subordonnés. Aucun dépassement de ces limites n'a été constaté en 2015.

En 2015, le Crédit Agricole du Nord Est a émis 1 522 M€ de CDN et a émis 110 M€ de BMTN.

La notation des émissions de BMTN non subordonnées n'a pas fait l'objet d'évolution sur l'exercice 2015 : elle est restée à « A2 » chez Moody's et « A » chez Standard & Poor's.

4.4. Emissions garanties par des créances du Crédit Agricole du Nord Est

Au 31 décembre 2015, sur l'encours total de 921 M€ de refinancements à long terme garantis par des crédits en collatéral (dont 599 M€ CRH, SFEF et SFH), 63 M€ (dont 30 CRH, SFEF et SFH) ont été émis au cours de l'année 2015

Structure des refinancements

Md€	31/12/2014	31/12/2015	Variation
Refinancements à Court Terme (< 1 an)	1,0	1,1	+0,1
Refinancements à Moyen Long Terme (> 1 an)	1,5	1,8	+0,3

5. Titrisation de créances Clientèle

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de sa liquidité et de ses refinancements, le Crédit Agricole du Nord Est, avec l'ensemble des autres Caisses régionales, a réalisé en 2015 une 1ère opération de titrisation de ses créances clientèle.

Les caractéristiques principales de l'opération réalisée le 21/10/2015 sont :

- titrisation de 198 M€ de crédits à l'habitat (pour un total de 10 Md€ pour l'ensemble des Caisses régionales) sur une durée de 5 ans
- souscription de 100 % des titres créés (dont 85 % de titres seniors et 15 % de titres subordonnés).

Outre la mise en place d'un dispositif opérationnel de titrisation au sein du Crédit Agricole du Nord Est, l'autre bénéfice de cette opération porte sur l'amélioration des réserves de liquidité de la Caisse régionale.

RISQUE DE MARCHÉ

Le « Risque de Marché » représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur les capitaux propres, des évolutions défavorables de la valeur de marché (« marked to market ») des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou les spreads de crédit.

I. Objectifs et politique

Pour le Crédit Agricole du Nord Est, les risques de marché portent principalement sur les risques nés des actifs financiers (et des éventuels dérivés de couverture associés), comptabilisés en placement et/ou à leur juste valeur, détenus dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, compartiment de gestion isolé selon des règles financières internes du Groupe Crédit Agricole.

Ces risques de marché ne sont pas issus d'une politique de recherche de profit à court terme (dites « activités de trading ») mais de gestion des ratios réglementaires (notamment de liquidité) et, plus marginalement, dans la recherche d'une diversification et d'optimisation des placements à moyen et long terme.

Il est à noter que selon les normes comptables en référence, normes françaises ou internationales, les impacts des variations de juste valeur sur le résultat et/ou le bilan liés à ces risques de marché peuvent être différents.

La maîtrise des risques de marché repose sur un dispositif structuré comprenant notamment une organisation, des procédures, des méthodologies et des mesures des risques. Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Nord Est s'appuie sur son propre dispositif interne mais aussi sur des apports du Groupe en la matière.

Parallèlement au suivi de la Caisse régionale « entité sociale », le périmètre de mesure et de suivi des risques de marché intègre les titres des portefeuilles des filiales détenues à 100 % par le Crédit Agricole du Nord Est (détenus dans le cadre de sa politique de Capital Investissement).

II - Gestion du risque – Dispositif local

Outre le suivi au niveau central par la Direction des Risques Groupe, le contrôle des risques de marché par la Direction des Risques Groupe du Crédit Agricole du Nord Est est structuré au niveau local de la manière suivante.

Le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques pilote le dispositif de contrôle des risques de marché issus des activités.

Les filiales détenues directement ou indirectement par le Crédit Agricole du Nord Est appliquent les mêmes règles en vigueur du dispositif de contrôle interne. Les principes de gouvernance sont donc communs aux filiales (statuts, Présidence, Direction de la filiale par un membre de la Direction du Crédit Agricole du Nord Est).

Par ailleurs, en vertu des règles de séparation des fonctions, l'organisation relative au process « valorisation des actifs » identifie deux phases indépendantes, réalisées par des personnes différentes : production des valorisations retenues dans le cadre des arrêtés d'une part et contrôle des valorisations d'autre part.

Outre la participation du Directeur du Pilotage et des Risques et du Contrôleur permanent financier au Comité Financier, le dispositif repose sur les suivis réalisés dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et lors des Conseils d'Administration. Il est à noter l'existence d'un Comité d'Audit en charge notamment du suivi de ces risques.

Les limites sont validées par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale, le Comité Financier ayant pour mission de suivre les niveaux atteints et de mettre en place le cas échéant des actions correctrices.

III - Méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Le système de contrôle s'appuie sur un dispositif de contrôle permanent, un dispositif national avec des outils et des indicateurs communs (VaR, Stress scénarii...), des calculs locaux complémentaires et une séparation entre le front office et le middle office.

L'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole du Nord Est repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs. Le Crédit Agricole du Nord Est exploite principalement les indicateurs tels que la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress. Les outils permettant la mesure de ces risques sont mis à disposition du Crédit Agricole du Nord Est par le Groupe central. Cette organisation permet de se reposer, et donc de capitaliser, sur l'architecture de contrôle permanent des modèles et procédures utilisés.

1. La « Value At Risk » (« VaR »)

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché et ce sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille en risque, le Crédit Agricole du Nord Est retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

Parmi les différentes méthodologies existantes de calcul de la VaR, la méthodologie de calcul actuellement retenue est celle dite « paramétrique ». Cette mesure comporte les principales limites méthodologiques suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs
- l'horizon fixé à 1 mois suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % induit l'absence de prise en compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle.

La VaR mesurée reste donc un indicateur de risque de perte « sous des conditions normales de marché » et ne permet pas de prendre en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR est mesurée a minima mensuellement. Ces calculs sont effectués par le middle office en utilisant l'outil développé par le Groupe et sont présentés à la Direction Générale lors des Comités Financiers et/ou dans les tableaux de bord de la Direction Financière. Dans le cadre de la procédure de contrôle interne, ces calculs sont également communiqués à Crédit Agricole S.A.

Le risque de marché est encadré par des limites de VaR validées par le Conseil d'Administration.

2. Les stress scénarii

Le deuxième indicateur quantitatif de suivi des risques de marché est le « stress scénario ». Ces calculs de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarii historiques qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé :
- le stress de 1987, correspondant au krash boursier d'octobre 1987
- le stress de 1994, correspondant au krash du marché obligataire de février 1994
- le stress de 1998, correspondant à la crise russe d'août 1998
- les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes du Groupe :
- le stress hypothétique de « resserrement de la liquidité » (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs)

- le stress hypothétique de « reprise économique » (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).
- les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Le scénario adverse actuellement retenu intègre un risque souverain et une crise de type « subprimes » :

- taux : variabilité du stress sur les taux selon les titres détenus (selon leur maturité, leur zone géographique, l'émetteur, etc.)
- actions / FCPR : baisse de 35 % de la valeur de marché
- convertibles : baisse de 14% de la valeur de marché
- alternatif : baisse de 10 % de la valeur de marché.

L'ensemble de ces scénarii est appliqué trimestriellement au portefeuille de placement du Crédit Agricole du Nord Est.

Le scénario adverse est quant à lui produit par le Crédit Agricole du Nord Est à chaque évolution sensible du portefeuille et, a minima, de façon mensuelle par le middle office. Il est présenté en Comité Financier et/ou dans le tableau de bord de la Direction Financière.

Des limites de risque, représentant l'impact de ces scénarii adverses en termes de plus et moins-values, ont été validées par le Conseil d'Administration.

3. Les indicateurs complémentaires

En complément des indicateurs de VaR et de scénarii stress, la Caisse régionale a défini des seuils d'alerte au regard d'un niveau de pertes (latentes ou réalisées) nécessitant une alerte de la Direction Générale voire du Conseil d'Administration.

Cet indicateur est notamment suivi par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'appétence au risque.

4. Indicateurs relatifs à la CRD 3

Le Crédit Agricole du Nord Est n'est pas concerné par ce dispositif (absence de portefeuille de « trading book »).

IV - Exposition au risque de marché

Sur la base de l'allocation d'actifs du portefeuille de placement du Crédit Agricole du Nord Est (hors filiales) au 31/12/2015, la VaR du portefeuille est de 5 M€ (contre 8 M€ au 31/12/2014).

Classe d'actifs	31/12/2014	31/12/2015
Monétaire	79 %	81 %
Monétaire dynamique	0 %	0 %
Obligations	16 %	14 %
Actions (dont FCPR)	5 %	5 %
Gestion alternative	0 %	0 %
Total	100 %	100 %
VaR du portefeuille, en M€	8	5

Au 31/12/2015, le stress scénario adverse est de 18 M€ (contre 29 M€ au 31/12/2014).

Cette baisse de la VaR et du Stress s'explique par la baisse d'encours du portefeuille de placement (653 M€ au 31/12/2015 contre 1 092 M€ au 31/12/2014) suite notamment aux non renouvellements d'achats de Bons du Trésor à taux Fixe (titres éligibles à la gestion du ratio LCR) ainsi qu'aux transferts de FCPR du Crédit Agricole du Nord Est vers les filiales de Capital Investissement, Nord Est Capital Investissement (« NECI », ex NECAP) et Nord Est Expansion (« NEE »).

Le stress du pôle de Capital Investissement (NEE, NECI et FCPR) détenus directement par le Crédit Agricole du Nord Est est de 70 M€ au 31/12/2015.

Ces opérations sur titres réalisées par le pôle Capital Investissement de la Caisse régionale s'intègrent notamment dans la stratégie d'accompagnement du territoire (et de ses entreprises en croissance). Les valorisations et les risques associés aux titres détenus doivent s'apprécier avant tout sur une durée de détention longue de ces actifs.

V - Risque sur actions

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole du Nord Est n'est pas concerné par ce type de risque.

2. Risque sur actions provenant des autres activités

Le détail des encours financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents sont communiqués dans les notes des états financiers.

Les actions pour compte propre détenus par le Crédit Agricole du Nord Est dans son portefeuille de placements portent notamment sur des actifs de type FCPR, le Crédit Agricole du Nord Est ayant choisi d'investir dans le développement économique régional.

Au 31 décembre 2015, l'encours valorisé du portefeuille de placement exposé au risque action est de 31 M€ (exclusion faite de la partie non libérée des FCPR de 5 M€)

L'encours détenu par les participations consolidées (NEE et NECI) est de 138 M€ au 31/12/2015 (vs 110 M€ au 31/12/2014).

Les risques sur la classe action sont encadrés par les limites de VaR, Stress scénarii et niveau de perte sur le portefeuille. Le portefeuille actions n'est pas corrélé à un indice boursier en raison notamment de sa proportion de FCPR.

EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Le Crédit Agricole du Nord Est ne possède aucune « exposition sensible » telle que définie par le Conseil de Stabilité Financière : structures et opérations relatives aux opérations de titrisation (Asset Back Securities, Collateralized Debt Obligation, protections monolines...).

Il n'est par conséquent pas concerné par ce paragraphe.

Il est à noter que les titres détenus dans les comptes sociaux relatifs à l'opération de titrisation réalisées en 2015 de certaines créances clientèles du Crédit Agricole du Nord Est sont consolidés / éliminés dans les comptes consolidés.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le Crédit Agricole du Nord Est applique les directives du Groupe Crédit Agricole en matière de démarche de maîtrise des risques opérationnels.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle II. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction
- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les actions correctrices et s'assurer de la cohérence avec la cartographie.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du personnel, le Crédit Agricole du Nord Est a établi un plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les activités essentielles. Le Plan de Secours Informatique (PSI) s'appuie sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du Groupe Crédit Agricole et la sécurité des systèmes d'information repose principalement sur les politiques de sécurité Groupe.

I - Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels décliné au sein du Crédit Agricole du Nord Est comprend les composantes suivantes, celles-ci étant communes à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole :

- gouvernance de la fonction « gestion des risques opérationnels » : supervision du dispositif par la Direction Générale (via les comités ad hoc : risques opérationnels, fonctionnement ou de contrôle interne...), rôles du Responsable des Contrôles Permanents et des Risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des unités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels (MRO))
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau du Crédit Agricole du Nord Est
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau du Crédit Agricole du Nord Est.

II - Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels s'intègre dans l'organisation de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels du Crédit Agricole du Nord Est est rattaché au Directeur Pilotage et Filière Risques de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre des Comités de Contrôle Interne réunis trimestriellement et dont la présidence est assurée par le Directeur Général du Crédit Agricole du Nord Est.

L'organe délibérant est informé semestriellement de l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif. Le tableau de bord des Risques Opérationnels présente trimestriellement le suivi des incidents par catégorie de risque, les faits marquants et le respect des seuils de la politique (par rapport au PNB d'activité et aux fonds propres).

S'agissant de la composante identification et évaluation qualitative des risques, chaque année l'actualisation de la cartographie des risques est réalisée. Sur la base des reporting communiqués par la Direction du Pilotage et de la Filière Risques, chaque direction sectorielle a confirmé l'affectation des processus et le responsable de l'actualisation de la cotation des risques. La liste des risques potentiels majeurs et forts, avec l'appréciation du niveau de maîtrise permet à chaque direction de définir si besoin, un plan d'actions. La Filière Risques apporte un avis risque sur la cotation de la cartographie et plan d'actions ainsi définis.

La Direction du Pilotage et Filière Risques a par ailleurs décliné au sein du Crédit Agricole du Nord Est le questionnaire du Groupe sur les « Principes de saine gestion du risque opérationnel ». Dans ce cadre, il a réalisé une autoévaluation de son dispositif. Les

réponses ont permis de constater des axes d'amélioration qui ont donné lieu à des plans d'actions locaux.

III – Méthodologie de mesure et de suivi du Risque Opérationnel

Le Crédit Agricole du Nord Est utilise la méthode des mesures avancées (« Advanced Measurement Approach », dite « AMA ») pour les Risques Opérationnels. L'utilisation de l'AMA a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel (devenue l'ACPR) en 2007.

Le dispositif, défini par le Groupe et décliné au Crédit Agricole du Nord Est, vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au Risque Opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA). Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement au sein du Crédit Agricole du Nord Est, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené au Crédit Agricole du Nord Est à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la Banque de Détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité Banque de Détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est également mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert fait l'objet d'une formalisation, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

Exigence de Fonds Propres au titre des Risques Opérationnels au 31 décembre 2015 (en M€)

METHODE Standard (TSA)	METHODE AVANCEE (AMA)				Exigences de fonds propres (AMA + TSA)
	Données internes	Scénarii majeurs		Données internes + scénarii majeurs	
		Avec assurance	Sans assurance		
0	8,4	19,0	25,5	27,4	27,4

L'Exigence en Fonds Propres (EFP) au titre du Risque Opérationnel au 31/12/2015 ressort à 27,4 M€ (contre 23,4 M€ au 31/12/2014).

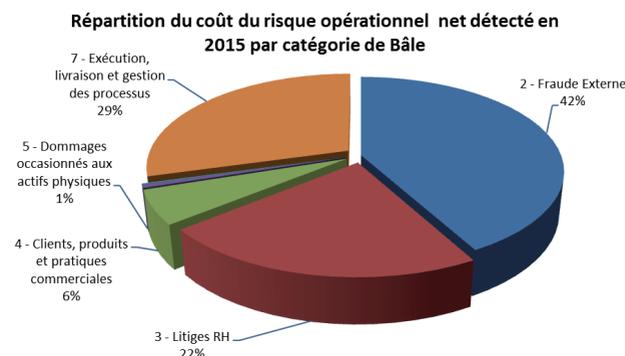
En méthode avancée « AMA », le Crédit Agricole du Nord Est prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres et ce dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux Risques Opérationnels. Cet effet réducteur est pris en compte par le Crédit Agricole du Nord Est dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée au Crédit Agricole du Nord Est, l'effet de l'assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique.

IV - Principaux risques et plans d'action associés

En 2015, les risques récurrents proviennent principalement de la catégorie « Fraude externe » (2 M€, soit 42 % du total).

Durant l'année 2015, le Crédit Agricole du Nord Est a enregistré les conséquences financières d'incidents moins fréquents dont des attaques d'automates avec vol d'espèces et a constitué une provision (1 M€) pour des risques juridiques relatifs à un cas de fraude clientèle.

La catégorie « Exécution » (1,5 M€, soit 29 %) est constituée principalement d'incidents dans le domaine Crédits.



Le coût total du Risque Opérationnel, mesuré sur la base des incidents détectés durant l'année 2015, atteint 5,1 M€ (y compris 1,1 M€ de Risque Frontière), contre 3,1 M€ durant l'année 2014 (sur une base actualisée au 31/12/2015).

Le montant total des conséquences financières comptabilisées sur 2015 (quel que soit la date de détection) est de 3,7 M€ (y compris 1,2 M€ de Risque Frontière), sachant que ce chiffre comprend une reprise de provision non utilisée de 1,7 M€ consécutive à la décision finale sur un litige juridique ouvert en 2012.

Au cours de l'année 2015, le Crédit Agricole du Nord Est n'a enregistré aucun incident significatif au sens du Règlement 97-02 du CRBF modifié résultant de l'arrêté du 14 janvier 2009. Un incident significatif correspond à tout incident unitaire excédant 0,5% des fonds propres de base. Ce seuil réglementaire d'information fait partie de la déclaration d'appétence 2015 et se situe pour le Crédit Agricole du Nord Est à 8,7 M€.

Le suivi des coûts relatifs aux Risques Opérationnels, des coûts unitaires significatifs et des coûts relatifs à la fraude avérée (2 M€ en 2015) fait partie du périmètre des indicateurs suivis dans le cadre du tableau de bord de l'appétence de la Caisse régionale.

V - Assurance et couverture des Risques Opérationnels

Le Crédit Agricole du Nord Est, et ses filiales, couvrent les Risques Opérationnels par des polices d'assurances souscrites auprès de la compagnie CAMCA.

Quatre types de contrats sont souscrits par le Crédit Agricole du Nord Est :

1. Protection face aux évènements délictueux subis

Police	Nature des garanties
Globale de Banque	Détournements et escroqueries
	Coffres loués à la clientèle
	Vols et destructions des valeurs à la suite d'un hold-up ou cambriolage
	Vols et détériorations de matériel de sécurité et d'immeubles consécutif à un vol dans les locaux
	Sous-traitants
	Garanties DAB-GAB valeurs, DIB commerçants valeurs
	Catastrophes naturelles

2. Protection des tiers dans le cadre de nos activités

Polices	Nature des garanties
RC Courtage	Conséquences pécuniaires dans le cadre des activités de courtage dès lors que les dommages sont la conséquence de faute, erreur de droit ou de fait, omission, négligence, inexactitude, perte ou vol de documents professionnels
RC Exploitation	Dommages corporels, matériels, immatériels. Vols par les salariés
RC Banquier	Conséquences pécuniaires dans l'exercice de leur mandat suite erreur, négligence, omission, retard, faute de gestion

3. Protection de nos biens

Polices	Nature des garanties
Multirisques Bureaux (MRB)	Risques locatifs, recours des locataires, recours des voisins Incendies, tempêtes, dégâts des eaux, vols, RC bailleur, catastrophes naturelles et complémentaires
Tous Risques Machines (TRM)	Dommages atteignant les biens assurés
Frais supplémentaires	Frais supplémentaires engagés lors de la survenance de sinistres garantis par les Polices MRB et TRM
Flotte Auto	Dommages tous accidents, dommages à autrui, Incendie, bris de glace, vols, Individuelles conducteurs, Assurances

Avec la police désignée « Frais supplémentaires » sont couverts les frais supplémentaires engagés lors de sinistres garantis par les Polices MRB et TRM, dont les frais supplémentaires de relogement engagés pour assurer la continuité d'activité, les frais supplémentaires d'exploitation, les frais de reconstitution des archives et les frais et honoraires d'expert.

4. Protection des personnes

Polices	Nature des garanties
Auto administrateurs	Dommages tous accidents, dommages à autrui, Incendies, bris de glace, vols, Assurances
Auto collaborateurs	Dommages tous accidents, dommages à autrui, Incendie, bris de glace, vols, Assurances
Individuelle accidents administrateurs et Direction	Décès accidentel, infirmité permanente, Missions ou voyages professionnels effectués pour le compte de la Caisse régionale
Individuelle accidents Agression	Décès accidenté, infirmité permanente, Agressions, hold-up, attentats au cours de la vie professionnelle.

Les franchises mises en place sont destinées à couvrir les risques de faible fréquence ou de faible intensité.

RISQUES JURIDIQUES

Au cours de l'année 2015, le Crédit Agricole du Nord Est n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats tout comme sur ceux de ses filiales.

Le nombre d'assignations en responsabilité des clients du Crédit Agricole du Nord Est, hors procédures contentieuses, engagées contre le Crédit Agricole du Nord Est est resté stable sur les 12 derniers mois.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

1. La maîtrise des risques de non-conformité

La fonction Conformité couvre l'ensemble des activités et opérations visées par les articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Sur la base de la cartographie des risques, le responsable de la Conformité évalue les risques de non-conformité et s'assure de la sécurisation des process à l'égard de la clientèle ainsi que du traitement des opérations. Il établit un plan de contrôle visant à couvrir les risques de non-conformité. Il donne des avis dans le cadre du processus préalable à la commercialisation des nouveaux produits et nouvelles activités et sur les évolutions de procédures. Sur la base du questionnaire annuel de l'ACPR sur la protection de la clientèle présenté au Conseil d'Administration le 27 juillet 2015, il recense les activités et procédures entrant dans le champ d'application de la réglementation et s'assure de leur respect aux normes fixées par les autorités.

2. La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes, selon les dispositions énoncées par le Code Monétaire et Financier, font l'objet d'une vigilance adaptée en fonction de la classification des risques applicable à la Banque de Détail adoptée par le Groupe Crédit Agricole. Dans le cadre de la réglementation sur les embargos, les flux internationaux font l'objet d'une surveillance via les outils de filtrage mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole.

Le responsable de la Conformité est le correspondant du service du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN). Le dispositif intègre les dispositions relatives à la 3ème directive applicable à la lutte contre le blanchiment et notamment celles prévues par le décret du 16 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fraude fiscale.

En 2013, la Caisse régionale a mis en œuvre un plan d'actions pluriannuel 2013-2015 relatif à la mise à jour des dossiers clients Personnes Morales et Entreprises Individuelles. La catégorie dite « prioritaire » a été traitée en totalité en 2014. L'action sur la cible « standard » a été poursuivie pour atteindre à fin 2015 un taux de conformité de 98%. Elle a également poursuivi ses actions de mise à jour des dossiers « Personnes Physiques ».

Le responsable de la Conformité a en charge l'activité de centralisation et de coordination de la prévention et lutte contre la fraude. Dans ce cadre des indicateurs de pilotage et gestion ont été mis en place afin d'optimiser les processus dont la sécurisation serait à renforcer.

Le Crédit Agricole du Nord Est respecte l'ensemble des dispositions du Règlement général AMF et notamment la réglementation « Abus de marché » ainsi que celle relative aux marchés des instruments financiers (directive MIF). Elle a mis en place un dispositif d'encadrement des transactions personnelles des personnes susceptibles d'être en présence d'un conflit d'intérêts dans le cadre de leurs activités ou personnes concernées par les règles déontologiques telles que les personnes dites « en situation « sensible » et/ou initiés permanents.

Par ailleurs, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté au cours de l'exercice 2015.

Les contrôles réalisés par les services Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire et financière, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

DISTRIBUTION

Les assemblées générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 :

- Exercice 2012 :
 - intérêts aux parts sociales de 2,78 %
 - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75€ par titre.
- Exercice 2013 :
 - intérêts aux parts sociales de 2,46 %
 - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75€ par titre.
- Exercice 2014 :
 - intérêts aux parts sociales de 1,89 %
 - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,80 € par titre.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 23 mars 2016 les distributions suivantes :

- intérêts aux parts sociales de 1,07 %
- rémunération des certificats coopératifs d'associés (CCA) de 2,10 € par titre.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution du Crédit Agricole du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

L'ESSENTIEL DU NORD EST EN CHIFFRES AU 31 DECEMBRE 2015

Le bilan, sur base sociale :	20,4 Mds €
Les Fonds Propres, sur base sociale :	2,5 Mds €
Ratio de solvabilité Bâle III, (phasé sur base consolidée) :	16,7 %

Compte de résultat (sur base sociale en millions d'euros)	2013	2014	2015
Produit Net Bancaire	417	425	430
Charges de Fonctionnement	-258	-252	-250
Résultat Brut d'Exploitation	159	173	180
Coût du Risque (yc FRBG)	-45	-41	-59
Résultat Net	75	85	91

Evolution des capitaux gérés (en milliards d'euros)	2013	2014	2015
Collecte	22,3	22,6	23,2
Crédits	15,0	14,7	15,0

Ratios (en %)	2013	2014	2015
ROE (Résultat Net / Capitaux Propres)	3,76	4,12	4,60
ROA (Résultat Net / Bilan)	0,36	0,42	0,45
Ratio de Solvabilité*	16,7	15,4	16,7
Ratio collecte bilan sur crédits	82	86	87

* Ratio Bâle 2 au 31/12/2013

* Ratio Bâle 3 non phasé à compter de 2014

Les Femmes et les Hommes au 31 décembre 2015

• Clients	814.000
• Nouveaux clients en 2015	33.000
• Sociétaires	183.000
• Administrateurs	1.016
• Salariés	2.234